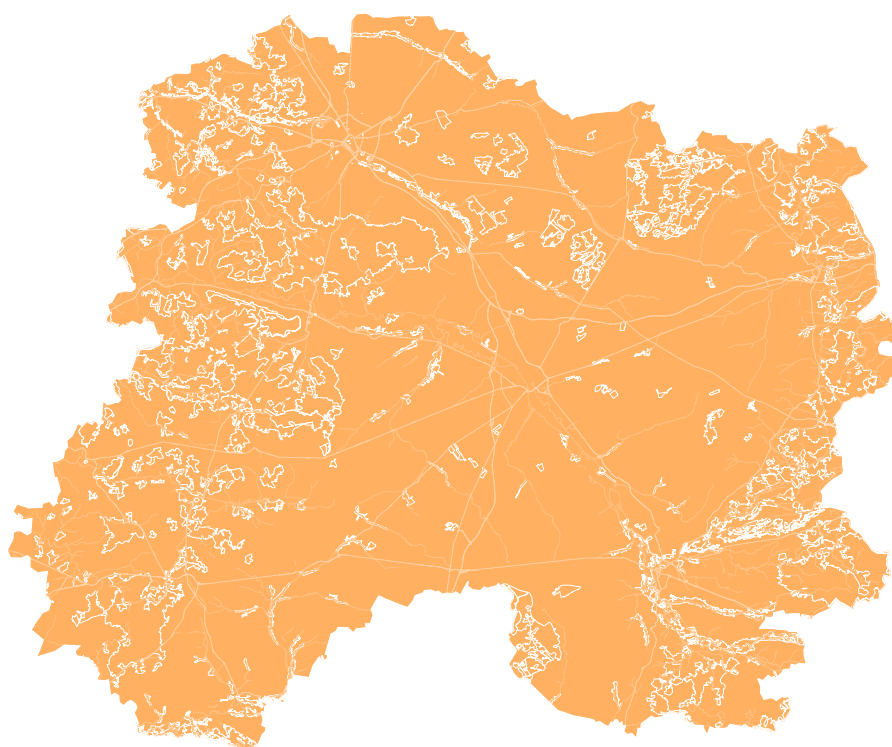


Distribution publique de GAZ



Rapport de la mission de contrôle

au titre de l'année 2015



web

Toute délégation d'un service public nécessite que l'autorité concédante contrôle annuellement le bon accomplissement des missions de service public qu'elle a confié à un tiers, le concessionnaire. Ce rapport retrace cette obligation pour les 20 communes qui ont délégué l'organisation de la distribution de gaz naturel sur leur territoire au SIEM.

La nouveauté

En marge de l'élaboration de la loi pour la Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV), GRDF a travaillé avec les pouvoirs publics pour établir une synthèse entre les souhaits des autorités concédantes et les données que GRDF est en mesure de leur transmettre compte tenu de la mutualisation des moyens du concessionnaire et du tarif de péréquation. Cette concertation a abouti à un livre blanc « nouvelles données pour une nouvelle donne » qui prévoit les données à transmettre aux autorités concédantes dans le cadre des comptes rendus annuels d'activité prévus à l'article 153-III de la loi TECV.

Nous avons essayé dans ce rapport d'expliquer et de faire le lien entre les données ancien et nouveau format.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport.

*Jean-Yves LACAUGIRAUD,
Agent assermenté du SIEM*

SOMMAIRE

LE SECTEUR DU GAZ	P.	6
1 – Le gaz, du gaz de houille au biométhane	P.	6
2 – Les activités économiques du gaz	P.	6
3 – La distribution publique de gaz	P.	7
LA DISTRIBUTION DE GAZ DANS LA MARNE	P.	9
1 – Le SIEM et la concession gaz	P.	10
2 – Les chiffres de la MARNE en 2015	P.	12
LE PATRIMOINE TECHNIQUE	P.	13
1 – L’infrastructure gazière	P.	13
2 – Les ouvrages de la concession	P.	14
LES TRAVAUX REALISES SUR LA CONCESSION	P.	19
1 – Les extensions de réseau	P.	19
2 – Les autres travaux	P.	19
LES DONNEES FINANCIERES DE LA CONCESSION	P.	20
1 – Le patrimoine financier concédé	P.	20
2 – Les dépenses du concessionnaire	P.	24
3 – Le compte d’exploitation du concessionnaire	P.	24

LA SECURITE ET LA DISTRIBUTION DE GAZ	P.	30
1 – La surveillance et la maintenance des ouvrages	P.	30
2 – Le suivi des travaux de tiers	P.	35
LA QUALITE DE LA DISTRIBUTION DE GAZ	P.	36
1 – Les appels de tiers relatifs aux incidents et intervention d’urgence	P.	36
2 – Les incidents survenus en 2015	P.	38
LE POUVOIR CALORIFIQUE SUPERIEUR DU GAZ (PCS)	P.	44
1 – Principes généraux	P.	44
2 – Le contrôle du pouvoir calorifique du gaz	P.	44
LES DONNEES CLIENTELE	P.	46
1 – Les clients par contrat	P.	46
2 – La gestion de la clientèle	P.	48
Bilan du contrôle sur les données 2015	P.	51
ANNEXES : Synthèse par communes	P.	53

Le secteur du gaz

I – Le gaz, du gaz de houille au biométhane

Les premières utilisations significatives du « gaz manufacturé » sont utilisées pour l'éclairage public dès 1819 à PARIS. Ce gaz produit par distillation de la houille fut aussi utilisé comme combustible pour les moteurs, le chauffage et la cuisson. Il fut détrôné par l'électricité pour l'éclairage public à la fin du XIXème et finalement remplacé pour les autres utilisations par le gaz naturel dont des gisements furent découverts à partir des années 1950.

La réglementation

La loi municipale du 5 avril 1884 attribue aux communes l'organisation du service public de la distribution de gaz et la loi du 15 juin 1906 leur reconnaît la propriété des réseaux de distribution de gaz

La loi du 8 avril 1946 nationalise les entreprises de production, de transport et de distribution d'électricité et crée un établissement public, GDF, chargé d'assurer le service public du gaz. Les régies et les entreprises locales de distribution (ELD) existantes subsistent.

La loi du 3 janvier 2003 a ouvert à la concurrence la fourniture de gaz naturel et

a confirmé le maintien des dessertes exclusives pour le transport et la distribution. Seules les nouvelles concessions de distribution font l'objet d'une mise en concurrence.

La loi du 7 décembre 2006 décide la séparation juridique des activités de fourniture et de distribution pour toutes les entreprises ayant plus de 100 000 clients.

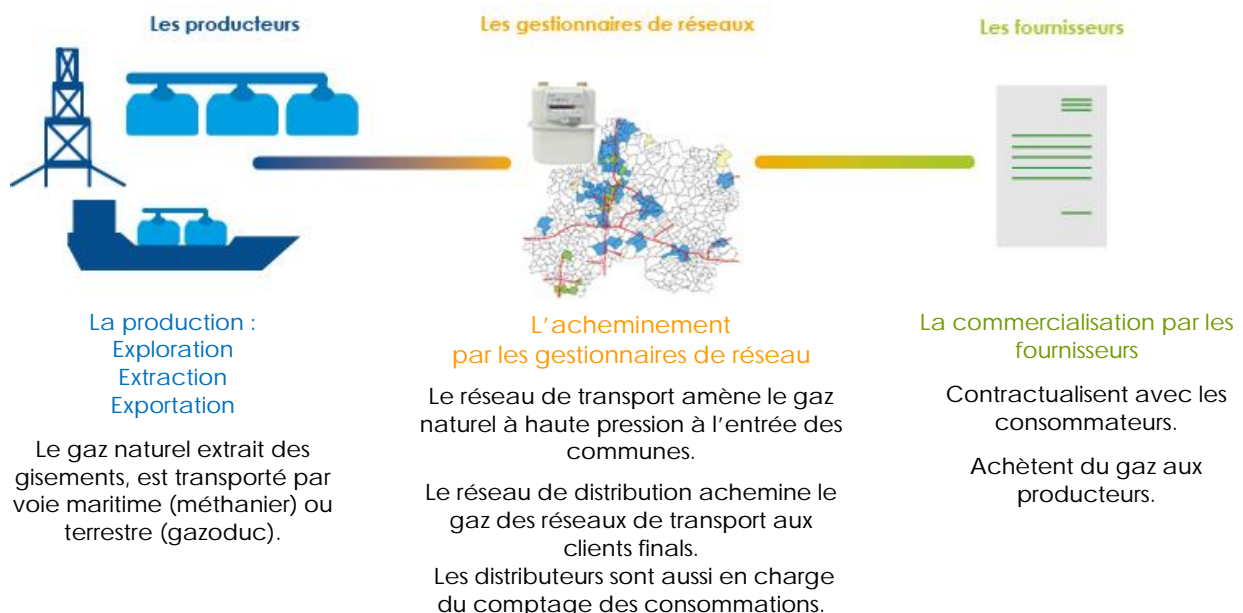
Le 1er janvier 2008, la SA GRDF, filiale à 100 % de GDF-SUEZ (devenu ENGIE) est créée. GRDF devient le gestionnaire des réseaux de distribution. Les biens, droits et obligations, liés à l'activité de distribution notamment les contrats de concession lui sont transférés.

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a précisé les données que doivent fournir les gestionnaires de distribution dans les comptes rendus annuels d'activités.

Cette même loi fixe aussi un objectif de 10 % de gaz renouvelable notamment issu de la méthanisation dans la consommation totale de gaz en 2030.

II – Les activités économiques du gaz naturel

La chaîne gazière compte trois activités principales : la production, l'acheminement et la commercialisation.



III – La distribution publique de gaz

L'exploitation des réseaux de distribution est un service public communal délégué à des entreprises privées ou publiques.

1 – La délégation de service public (DSP)

Les communes ou leurs groupements sont Autorités Organisatrices de la Distribution (AOD) publique de gaz. Elles sont propriétaires des ouvrages du réseau de distribution du gaz et responsables du respect de la mission de service public de cette distribution. Par une DSP, généralement un contrat de concession, la commune confie la gestion de ce service public à un délégataire public ou privé dont la rémunération est liée au résultat d'exploitation du service.

Le choix du gestionnaire de réseau est imposé par la loi. L'article L 111-53 du code de l'énergie précise que les concessions dotées de réseaux existants doivent prendre, comme gestionnaire, l'opérateur historique, c'est-à-dire GRDF ou une entreprise locale de distribution (ELD). Par contre, depuis 2003, les nouvelles concessions qui n'ont pas encore de réseaux font l'objet d'une procédure de mise en concurrence. Le gestionnaire de réseau est choisi parmi les 25 entreprises agréées par le ministre chargé de l'énergie.

2 – Le contrat de concession

Suivant l'article L 2224-31 du CGCT, les collectivités locales ou leurs groupements concluent et négocient des contrats de concession avec le gestionnaire de réseau désigné.

Le cahier des charges de concession fixe les droits et obligations des deux parties.

2-1 – Le concessionnaire

Le gestionnaire de réseau, dénommé concessionnaire, gère la distribution du gaz sur le territoire de la concession en plaçant la sécurité des personnes et des biens parmi les priorités de ses actions. Il assure :

- La continuité de la fourniture de gaz,

- La sécurité des personnes et des installations en amont du raccordement des consommateurs finals,
- La protection de l'environnement, en particulier l'application de mesures d'économies d'énergies,
- Le comptage des consommations des clients.

Il garantit aux fournisseurs de gaz un accès libre et non discriminatoire à ses infrastructures et pourvoit au raccordement des particuliers et des entreprises au réseau de distribution de gaz naturel.

A ce titre, le concessionnaire exploite, développe et entretient le réseau. Il réalise tous les investissements sur les ouvrages gaziers. Néanmoins, il n'est tenu à aucune obligation d'étendre un réseau non rentable. Un arrêté de 2008 fixe le taux de rentabilité des opérations de desserte gazière. Ce taux est le rapport entre les bénéfices attendus et les dépenses d'investissement à réaliser (B/I) pour le raccordement d'une commune ou d'un client au réseau de gaz naturel.

Le concessionnaire est rémunéré par le tarif d'accès des tiers aux réseaux de distribution (ATRD). Il verse à l'AOD pour certains contrats de concession une redevance de fonctionnement en contrepartie des dépenses supportées par l'autorité concédante pour le contrôle de la mission de service public.

2-2 – L'autorité concédante

La commune, ou le groupement à qui elle a délégué sa compétence, est **l'autorité concédante de la distribution de gaz**. Propriétaire des réseaux, elle n'a pas vocation à être maître d'ouvrage des travaux sur les réseaux de gaz comme c'est le cas pour la distribution d'électricité. Cependant, l'article L 432-5 du code de l'énergie précise que *les autorités organisatrices du réseau public de distribution de gaz conservent la faculté de faire exécuter en tout ou en partie à leur charge les travaux de premier établissement, d'extension, de*

renforcement et de perfectionnement des ouvrages de distribution.

De plus, le concessionnaire ne réalisant que les extensions de réseaux rentables, l'article L 432-7 du code de l'énergie permet à l'autorité concédante d'apporter une contribution financière pour permettre la réalisation de ces extensions.

Mais la responsabilité première de l'autorité concédante, en contrepartie de la délégation d'un service public à une entreprise privée, est le contrôle du respect, par le concessionnaire, de la mission de service public.

2-3 – Le contrôle de la mission de service public

Le concessionnaire communique avant le 1^{er} juin de chaque année un compte rendu annuel retraçant les opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession au titre de l'année civile écoulée.

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a modifié les données à transmettre par le concessionnaire. Le décret n°2016-495 du 21 avril 2016 pris pour application de cette loi précise le contenu du compte rendu annuel du concessionnaire transmis par les organismes de distribution de gaz naturel aux autorités concédantes.

Le compte rendu comprend les informations suivantes :

- Une analyse de la qualité de service rendu sur :
 - ✓ Ses missions d'exploitation et de maintenance du réseau, de gestion de la clientèle et de développement de l'utilisation du réseau,
 - ✓ L'accès au réseau,
 - ✓ Sa connaissance des ouvrages de distribution publique de gaz naturel concédés.
- Une description des réseaux publics

de distribution de gaz concédés comportant les éléments suivants :

- ✓ Un inventaire des ouvrages identifiés comme biens de retours et biens de reprise en précisant la valeur initiale des ouvrages, l'origine de leur financement, la valeur nette réévaluée selon les principes de fixation des tarifs d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel,
- ✓ Un compte rendu de la politique d'investissement et de développement des réseaux précisant les investissements réalisés et à venir,
- ✓ Le compte d'exploitation de la concession, présentant la contribution du contrat de concession concerné, qu'elle soit positive ou négative, à la péréquation du tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel dans la zone de desserte exclusive concernée.

Ce décret précise en outre que l'autorité concédante peut demander à l'organisme de distribution de gaz naturel de lui fournir toute information d'ordre économique, commercial, industriel, financier ou technique nécessaire à l'exercice du contrôle mentionné à l'article L 2224-31 du CGCT.

Le rapport de contrôle

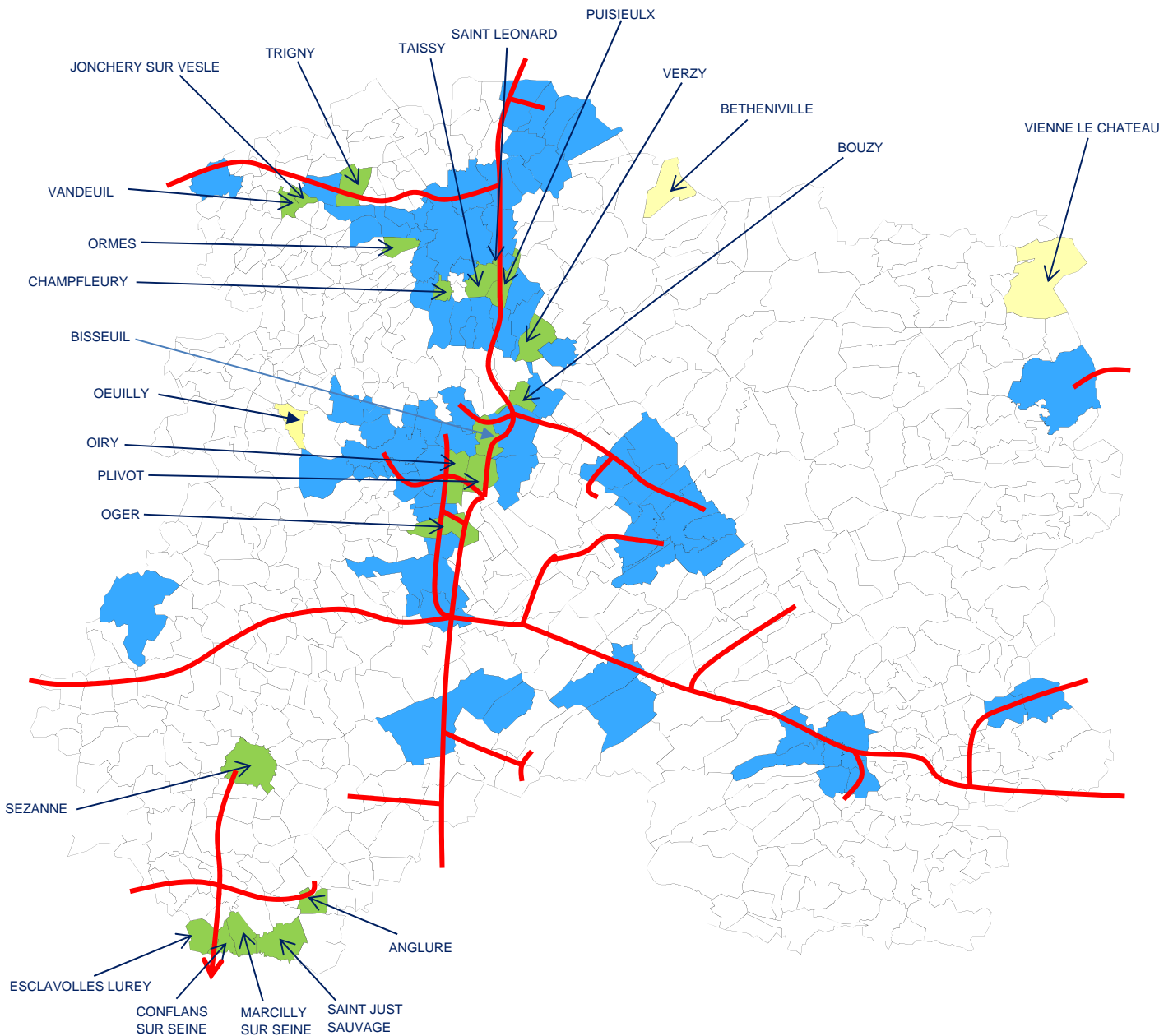
Les risques les plus sérieux de non-respect de la mission de service public et du contrat de concession sont d'une part l'insuffisance des travaux de maintenance sur les ouvrages concédés et d'autre part l'enregistrement incorrect ou non exhaustif du patrimoine nécessaire à l'exploitation de ce service.

La distribution de gaz dans la MARNE

99 communes de la MARNE sont desservies en gaz au 31 décembre 2015.

20 communes adhèrent au SIEM.

Un seul concessionnaire : Gaz Réseau Distribution France (GRDF)



Communes et compétence GAZ

	Communes non desservies en GAZ avec compétence GAZ transmise au SIEM	(3)
	Communes desservies en GAZ avec compétence GAZ transmise au SIEM	(20)
	Communes desservies en GAZ	(79)
	Communes non desservies en GAZ	(518)
	Réseaux de transport GAZ	

I – Le SIEM et la concession gaz

Le SIEM est un syndicat mixte fermé dont la compétence principale est l'organisation de la distribution publique de l'électricité. Toutes les communes de la MARNE adhèrent au syndicat pour cette compétence. Mais tout adhérent peut aussi souscrire à d'autres compétences dont l'organisation de la distribution publique de gaz.

20 communes marnaises ont fait le choix de déléguer l'organisation de la distribution publique de gaz de leur

territoire au SIEM. Pour ces collectivités, le SIEM est l'autorité concédante du service public de distribution de gaz naturel. A ce titre, le syndicat exerce son devoir de contrôle de la délégation de service public de gaz signée avec GRDF.

Il est à noter que trois autres communes de la MARNE ont délégué la compétence GAZ au SIEM sans être desservies en gaz. Il s'agit de BETHENVILLE, OEUILLY et VIENNE LE CHATEAU.

INSEE	COMMUNES	POPULATION ⁽¹⁾	CONTRAT DE CONCESSION	DELEGATION AU SIEM ⁽²⁾
51009	ANGLURE	826	03/07/1998	10/12/2007
51162	CONFLANS sur SEINE	674	03/07/1998	10/12/2007
51234	ESCLAVOLLES LUREY	596	03/07/1998	10/12/2007
51343	MARCILLY SUR SEINE	626	03/07/1998	10/12/2007
51492	ST JUST SAUVAGE	1 518	03/07/1998	10/12/2007
51064	BISSEUIL	656	10/12/2002	30/09/2015
51079	BOUZY	937	07/11/2000	12/12/2013
51115	CHAMPFLEURY	527	21/10/1997	13/07/2007
51308	JONCHERY sur VESLE	1 918	26/02/1991	26/10/2009
51411	OGER	577	27/11/1989	13/07/2007
51413	OIRY	863	03/11/2000	07/07/2010
51418	ORMES	458	10/08/2009	15/06/2009
51434	PLIVOT	756	01/04/1999	12/02/2008
51450	PUISIEULX	399	02/03/2004	12/02/2008
51493	SAINT LEONARD	100	08/06/1990	13/07/2007
51535	SEZANNE	5 160	03/07/1998	12/02/2008
51562	TAISSY	2 284	03/02/2004	13/07/2007
51582	TRIGNY	529	27/03/2002	07/07/2010
51591	VANDEUIL	212	30/11/2005	15/06/2009
51614	VERZY	1 047	25/11/1997	13/12/2010

(1) Populations légales de 2012 (Chiffres utilisés pour l'année 2015 - source INSEE)

(2) Correspond à la date de transmission de la délibération à la préfecture de la Marne.

En 2007, suite à la dissolution des syndicats primaires d'énergies, cinq communes de l'ancien syndicat de la région de SEZANNE (SERS) adhèrent au SIEM pour la distribution du gaz. Le SIEM et GRDF signent le 10 décembre 2007 un avenant modifiant le contrat initial. Le SIEM se substitue au SERS pour les communes d'ANGLURE, CONFLANS SUR SEINE, ESCLAVOLLES LUREY, MARCILLY SUR SEINE et SAINT JUST SAUVAGE comme autorité organisatrice de la distribution de gaz.

Pour les autres communes, à l'exception de BOUZY et BISSEUIL, les délibérations des communes et du SIEM ont suffi au concessionnaire pour entériner le transfert de compétence.

Le SIEM et GRDF ont signé deux avenants au contrat de concession des communes de BOUZY et de BISSEUIL, le 1^{er} septembre 2015 reçu en préfecture le 30 septembre 2015.

1 – Les contrats de concession

Les contrats de concession ont évolué dans le temps. A ce jour, trois versions cohabitent : avant 1994, entre 1994 et 2002, depuis 2003.

1-1 – Avant 1994

3 communes ont signé avant 1994 un contrat de concession de type 1961 dont la particularité était l'absence de redevance R1 et de Compte Rendu d'Activité de Concession (CRAC) :

- JONCHERY SUR VESLE,
- OGER,
- SAINT LEONARD.

1-2 – De 1995 à 2002

14 communes ont signé un contrat de concession après 1994 et la refonte du cahier des charges de concession. GRDF verse une redevance R1 et transmet un CRAC de chaque contrat à l'autorité concédante :

- BISSEUIL
- BOUZY,
- CHAMPFLEURY,
- OIRY,
- PLIVOT,
- SEZANNE
- TAISSY,
- TRIGNY,

- VANDEUIL,
- VERZY,

Et un seul CRAC pour :

- ANGLURE,
- CONFLANS SUR SEINE,
- ESCLAVOLLES LUREY,
- MARCILLY SUR SEINE,
- SAINT JUST SAUVAGE.

1-3 – Depuis 2003

2 communes ont signé un contrat de concession suite à une mise en concurrence des distributeurs agréés pour la création et l'entretien de leurs réseaux. Elles ont retenu GRDF :

- ORMES,
- PUISIEULX.

2 – GRDF, Concessionnaire de la concession SIEM

Créé par la loi du 8 avril 1946 de nationalisation de l'électricité et du gaz, Gaz de France est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) chargé de produire et de distribuer du gaz de ville. La déréglementation de la fourniture de l'électricité et du gaz dans les années 2000 a imposé la séparation des activités identifiées comme des monopoles naturels.

Le 1^{er} janvier 2008, la société GRDF a été créée. Filiale à 100% de GDF SUEZ (ENGIE), elle a la charge de la distribution de gaz naturel en France.

GRDF, c'est :

- 9 528 communes desservies,
- 10,9 millions de clients en France,
- 197 928 km de réseau de gaz naturel,
- 277 TWh de gaz naturel acheminé,
- 747 millions d'euros investis pour entretenir et exploiter le réseau,
- 1 million d'euros par jour pour la sécurité du réseau
- 130 personnes qui diagnostiquent 24h/24 et 7j/7 chaque appel lié aux urgences gaz.
- 11 431 collaborateurs,
- 3 029 milliards d'euros de chiffres d'affaires en 2015.

II - Les chiffres clés de la MARNE en 2015

- 99 communes desservies,
- 1 758 km de réseau,
- 113 018 clients,
- 7 467 k€ d'investissements réseau,
- 3,6 TWh acheminés.

Et pour la concession SIEM,

- 20 communes,
- 20 556 habitants,
- 16 contrats de concession d'une durée de 30 ans,
- 4 893 clients.
- 162,87 km de réseau de gaz naturel
- 125 MWh de gaz naturel acheminé
- 33,28 m de réseau/ usager,
- 2,47 K€ d'actif brut/usager,
- 25,55 kWh de gaz acheminé /usager.

Le patrimoine technique

I – L'infrastructure gazière

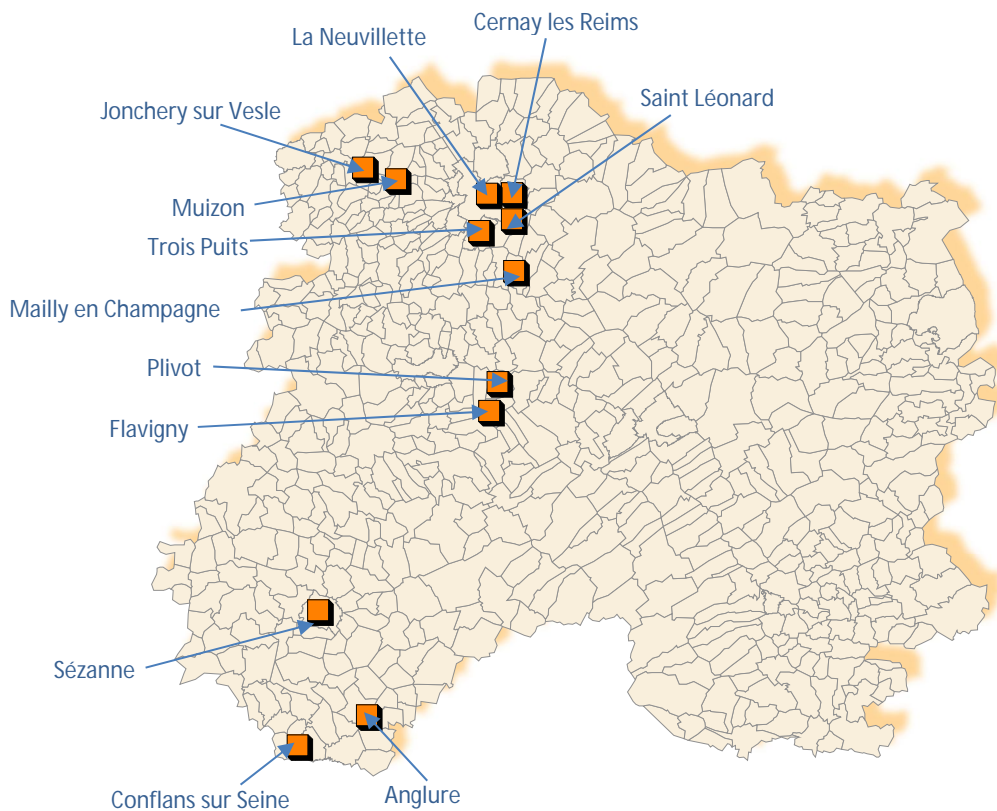
On nomme infrastructures gazières toutes les installations (terminaux méthaniers, sites de stockage, réseaux de transport, réseaux de distribution) qui assurent l'approvisionnement en gaz des consommateurs.

1 - Les postes de livraison

Dernier maillon du réseau de transport, les postes de livraison permettent la fourniture du gaz naturel en fonction des besoins

exprimés par l'abonné (pression, débit, température...). Ils transforment la pression de 64 bar en pression de 8 ou 4 bar. Ces postes assurent aussi le comptage du gaz naturel livré au client. Ils se trouvent généralement à l'entrée des agglomérations ou directement chez les clients industriels.

Ils sont 12 à alimenter les 19 communes en concession.



Poste de livraison de CERNAY LES REIMS



II – Les ouvrages de la concession

C'est à la sortie des postes de livraison que commence le patrimoine du SIEM (par délégation des communes) et la mission de service public de la distribution de gaz.

1 - Les conduites de distribution

Les conduites (ou canalisations) assurent la livraison du gaz depuis les postes de livraison jusqu'aux branchements des clients.

Le réseau de distribution de gaz naturel de la concession au 31 décembre 2015 est composé de 162 876 m de canalisation. Il a globalement augmenté de 171,5 m au cours de l'année 2015 soit une évolution de 0,11 %.

Evolution du réseau (en m)

Linéaires au 31/12/2014	Variation de périmètre (BISSEUIL)	Extension – renouvellement de réseaux	Correction d'inventaire	Linéaires au 31/12/2015
157 473	5 237	116	50	162 876

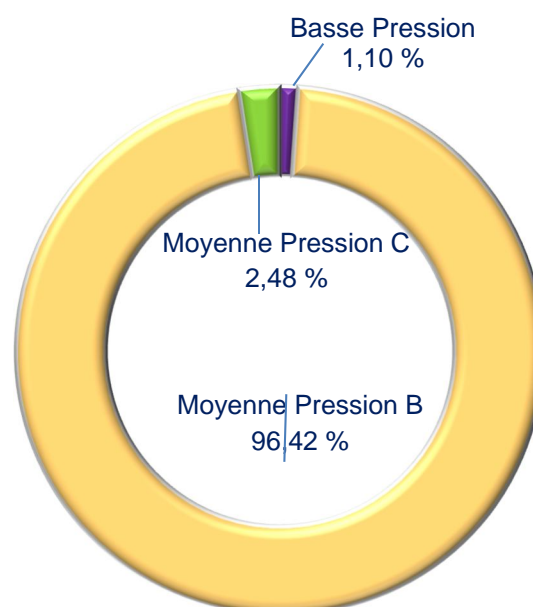
1-1 – Les réseaux de gaz par type de pression en mètres

L'essentiel des canalisations est aujourd'hui en « moyenne pression », c'est-à-dire fonctionnant à une pression de service de 4 bars. Ces tuyaux sont de faible section et donc moins encombrants dans le sous-sol que ceux utilisés pour les réseaux « basse pression ». Les canalisations en moyenne pression B sont actuellement utilisées pour les clients particuliers. Les canalisations en moyenne pression C servent pour les conduites d'amenée ou pour les clients industriels.

La concession est composée de :

- 1 792 m en basse pression (BP)¹,
- 161 084 m en moyenne pression (MP),
Dont 157 043 m en MP B²,
4 041 m en MP C³.

Taux des canalisations par pression



98,90 % des conduites sont en moyenne pression.

¹ BP : Pression comprise entre 0,017 et 0,05 bar

MP A : Pression comprise entre 0,05 et 0,4 bar (il n'y en a pas sur la concession)

²MP B : Pression comprise entre 0,4 et 4 bars

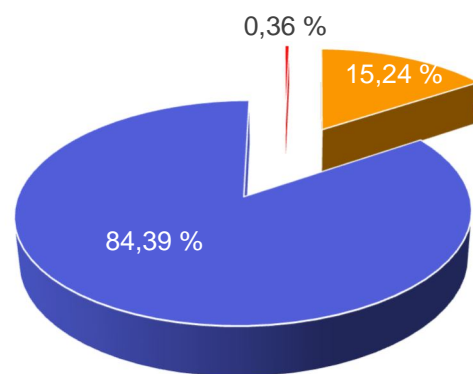
³MP C : Pression comprise entre 4 bars et 19,2 bars

1-2 – Les réseaux de gaz par type de matériaux en mètres

Les matériaux utilisés sont la fonte ductile, l'acier et le polyéthylène.

Matériau	linéaires (en m)
Fonte	587
Acier	24 830
Polyéthylène	137 459
TOTAL	162 876

Taux des canalisations par matériaux



■ Fonte ■ Acier ■ Polyéthylène

La fonte ductile n'est plus employée et est appelée à disparaître par la force des renouvellements.

1-3 – Les réseaux par communes (m)

COMMUNES	BP (≤50 m bars)	MPB (<0,4 bars et 4 bars)	MPC (< 4 bars)	TOTAL
ANGLURE		7 877		7 877
BISSEUIL		5 237		5 237
BOUZY		7 062		7 062
CHAMPFLEURY		4 310		4 310
CONFLANS-SUR-SEINE		6 162	62	6 224
ESCLAVOLLES-LUREY		4 430		4 430
JONCHERY-SUR-VESLE		11 088		11 088
MARCILLY-SUR-SEINE		4 401		4 401
OGER		9 734		9 734
OIRY		8 822		8 822
ORMES		989		989
PLIVOT		8 534		8 534
PUISIEULX		3 521	412	3 933
SAINT-JUST-SAUVAGE		13 887		13 887
SAINT-LEONARD		597	2 145	2 742
SEZANNE	1 792	31 259	1 109	34 160
TAISSY		12 960	313	13 273
TRIGNY		6 284		6 284
VANDEUIL		404		404
VERZY		9 485		9 485

1-4 – L'âge des réseaux de gaz

L'âge moyen des linéaires de canalisation, tous matériaux confondus, est de 23,50 ans. Néanmoins, 2 429 m de canalisation ont plus de 45 ans soit 1,49 % du réseau total. Ces linéaires ont été posés à SEZANNE en 1967 (1993m) et 1969 (436m). Ils sont en acier.

Les écarts entre les moyennes d'âge des différents matériaux s'expliquent par l'abandon de la fonte ductile et l'utilisation presque exclusive dans les nouveaux réseaux du polyéthylène :

- Fonte ductile : 38,84 ans,
- Acier : 38,64 ans,
- Polyéthylène : 20,69 ans.

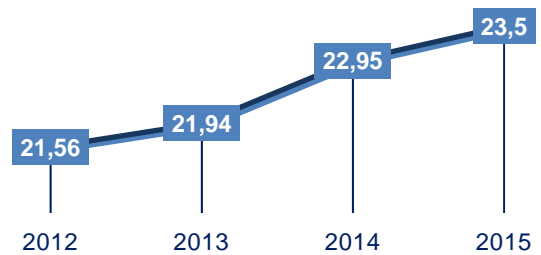
A la fin des années 1970, l'utilisation généralisée du polyéthylène pour les canalisations des réseaux de transport et distribution de gaz révolutionne les travaux. Plus solide et plus souple, ce matériau permet, à moindre coût,

l'accroissement des réseaux et un retour sur investissement plus facile à obtenir.

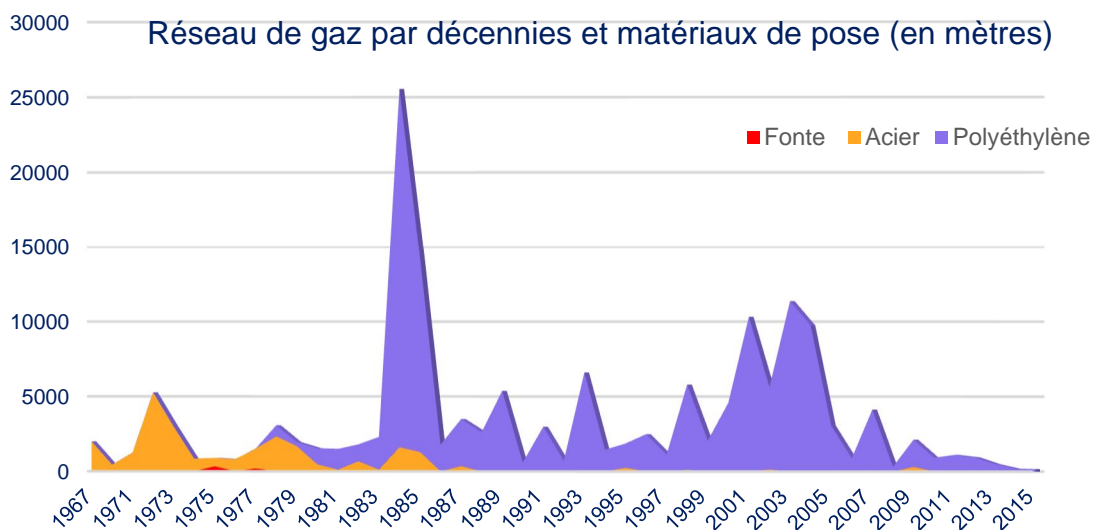
Ainsi, le besoin de renouvellement n'est une obligation que pour les canalisations en fonte et celles en acier dépourvues de protection cathodique.

Il n'y a pas eu de renouvellement de réseau sur la concession.

Age moyen des canalisations posées



Réseau de gaz par décennies et matériaux



2 - Les postes de détente

Les postes de détente, publics ou privés, permettent d'abaisser la pression du gaz naturel jusqu'à un niveau compatible avec l'utilisation de celui-ci par tous les clients : domestiques, tertiaires ou industriels. Parmi ces postes, on trouve les postes de transport dont la fonction est de relier le réseau de transport au réseau de distribution (page 13) et les postes de distribution.

Ceux-ci sont :

- Les postes de détente MPC/MPB qui transforment le gaz de moyenne pression C (> 4 bar) en moyenne pression B (entre 0,4 et 4 bar),
- Les postes de détente MPB/BP qui ont pour finalité de faire passer la pression à moins de 50 mbar.

Les postes de détention publics sur la concession :

Ils sont au nombre de 5 : 3 MPC/MPB et 2 MPB/BP.

Nom de la commune	Année de pose	Pression amont	Pression aval	Débit nominal (NM3/H)	Nombre de lignes de détention
ST-LEONARD	28/05/1985	MPC	MPB	500 NM3/h	1
SEZANNE	27/09/2011	MPC	MPB	5.000 NM3/h	2
SEZANNE	29/06/1987	MPB	BP	650 NM3/h	2
SEZANNE	Non renseigné	MPB	BP	100 NM3/h	1
TAISSY	28/05/1985	MPC	MPB	11.200 NM3/h	1

Débit nominal (m3/h) : Le gaz se détend où se comprime suivant la pression et la température. Afin de neutraliser ces variations, il a été décidé de normer un volume par rapport à une pression et une température fixe. On parle alors de normaux m³.

3 - Les robinets (et vannes de réseaux)

Les robinets et vannes sont des ouvrages de conduite des réseaux qui permettent à l'exploitant d'interrompre l'alimentation de certaines parties du réseau en cas d'incident ou d'accident. Ils ne peuvent être manœuvrés que par le distributeur.

Les robinets sont classifiés de 1 à 4 selon leur importance et leur nature. De cette nomenclature découle une périodicité d'inspection de un à quatre ans dans le

cadre de la maintenance de GRDF sur les ouvrages.

Par rapport à 2014, il y a 7 robinets en moins sur la concession, 1 à SEZANNE, 4 à TAISSY et 2 à VERZY. [GRDF explique cette réduction par une optimisation de son schéma de vannage \(plan du réseau incluant la localisation des robinets\) afin d'intervenir plus efficacement en cas d'incidents.](#)

Commune	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3	Total robinets utiles
ANGLURE	1		2	3
BOUZY	2		1	3
CONFLANS SUR SEINE	1		3	4
ESCLAVOLLES LUREY			2	2
JONCHERY SUR VESLE	1		2	3
OGER			2	2
PLIVOT	2			2
ST JUST SAUVAGE			1	1
ST LEONARD	6			6
SEZANNE	10		60	70
TAISSY	2		1	3
TRIGNY			1	1
VERZY			1	1
Total	25	0	76	101

4 - Les autres ouvrages

Outre les canalisations, postes de détente et robinets de coupure, les ouvrages de la concession comptent les branchements individuels et les ouvrages collectifs :

4-1 – Le branchement individuel

Ce branchement est un branchement unique entre le réseau et le point de livraison, c'est-à-dire un branchement pour un seul client.

Ex : alimentation d'un pavillon,

4-2 – Le branchement particulier

Ce branchement relie la colonne montante aux appartements dans les immeubles et dessert les logements. A chaque étage, il y en a autant que d'appartement. Les branchements particuliers font partie de l'alimentation d'un collectif qui est composée des autres éléments suivants :

- **Le branchement collectif** est la liaison entre le réseau et le pied de l'immeuble,
- **La conduite d'immeuble** est la partie pénétrante du réseau dans l'immeuble,
- **La conduite montante** est une conduite intérieure qui suit les étages et se situe dans les communs des immeubles.

Au 31 décembre 2015, la concession compte :

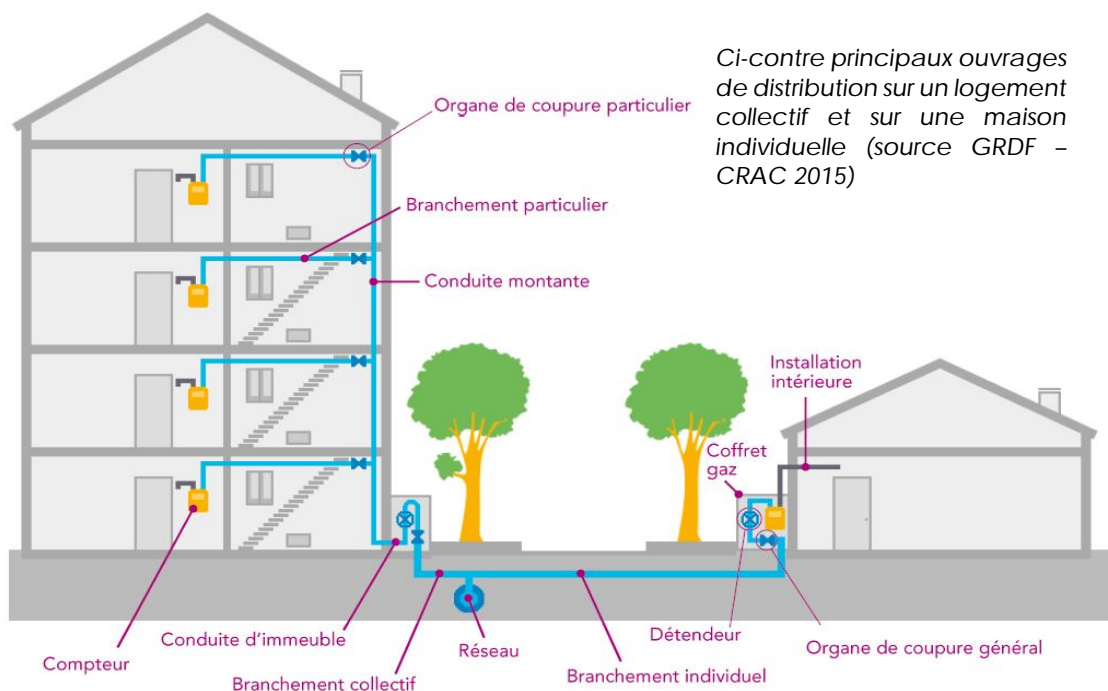
- 4810 branchements individuels,
- 165 branchements collectifs,
- 186 conduites montantes,
- 173 conduites d'immeubles.

Ces chiffres sont issus du fichier des immobilisations en concession puisque l'inventaire technique de ces ouvrages n'est pas complet.

Pour exemple, les branchements collectifs de la concession :

- 95 dans l'inventaire technique, et
- 165 dans l'inventaire comptable.

GRDF a conscience de ce problème. Après avoir conduit un vaste inventaire technique des branchements entre 2004 et 2009, le concessionnaire a lancé un complément d'inventaire national des ouvrages qui se terminera fin 2017. Des opérations de recalage de l'inventaire comptable sur l'inventaire technique pourraient avoir lieu. GRDF devrait prendre contact avec toutes les autorités concédantes dont le patrimoine concédé subirait, par ces corrections d'inventaires, d'importantes variations.



Les travaux réalisés sur la concession

Chaque année dans le cadre de sa mission de service public, le concessionnaire entretient, renouvelle et développe les ouvrages de distribution de gaz.

I – Les extensions de réseau

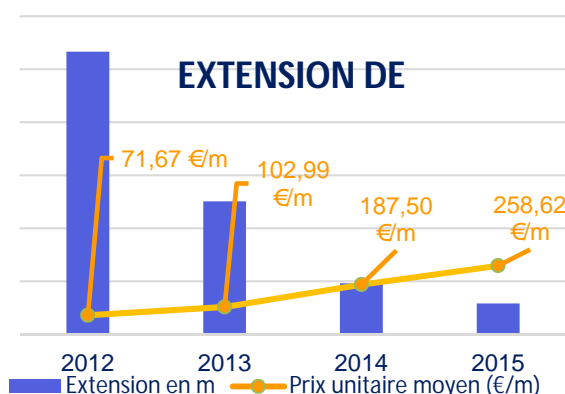
Les extensions de réseau sont tributaires d'une demande d'un tiers ou d'une collectivité et d'un retour sur investissement de ces opérations pour GRDF.

En 2015, GRDF a développé le réseau GAZ dans 3 communes de la concession :

- OIRY, rue du Château (54m),
- PLIVOT, rue de la Fontaine Saint Quentin (32m),
- VERZY, rue Jean Descharmes (30m).

Les travaux d'extension sur les communes de la concession sont en baisse depuis plusieurs années. 2015 ne déroge pas à la règle puisque qu'il y a eu 39,60 % de moins de travaux qu'en 2014 alors que le prix moyen au mètre subissait une augmentation de 37,93 %. Le prix unitaire moyen de 2015 représente plus de 2,5 fois celui de 2010. Dans ces conditions, il est bien difficile d'arriver à un retour sur investissement !

	2012	2013	2014	2015
Extension (m)	1 066	501	192	116
Extension (k€)	76	52	36	30



II – Les autres travaux

A SAINT LEONARD, le concessionnaire a procédé au renouvellement de 2m de canalisation de GAZ et d'un poste de détente datant de 1985.

A ces travaux, s'ajoutent la création de branchements qui sans augmenter le réseau, le densifie. En 2015, 28 branchements ont été créés :

COMMUNES	Quantité	COMMUNES	Quantité
ANGLURE	1	ORMES	1
BOUZY	4	PLIVOT	2
CONFLANS-SUR-SEINE	1	SAINST-JUST-SAUVAGE	3
JONCHERY-SUR-VESLE	1	SAINST-LEONARD	1
OGER	3	SEZANNE	5
OIRY	4	VERZY	2

Dans le même temps, 4 branchements ont été déposés à :

- PLIVOT,
- SAINT JUST SAUVAGE,
- SEZANNE,
- VERZY

Les données financières de la concession

Les données financières que transmet le concessionnaire sont de deux ordres. Il y a d'une part, l'inventaire patrimonial c'est à dire l'enregistrement comptable des ouvrages de la concession, biens concédés et autre biens utiles à la concession et d'autre part les dépenses et le compte d'exploitation de GRDF pour sa mission de service public. Tous les chiffres sont naturellement liés et se retrouvent dans les deux parties.

Immobilisations au 31/12/2015 (en k€)	Valeur Initiale (valeur brute)	Valeur nette ré- évaluée en fin année	Charges d'investissement
Biens concédés	12 087,84	8 599,44	922,17
Biens concédés non affectés	18,83	16,24	1,55
Autres biens	993,36	422,50	105,83
Total	13 100,03	9 038,18	1 029,55

Les biens concédés non affectés sont des ouvrages situés sur des communes non desservies (exemple canalisations enclavées) ou de biens de reprise et de biens propres qui peuvent être localisés sur le territoire d'une concession mais qui ne sont pas rattachés directement à une concession. Exemple : du matériel de téléexploitation que l'on peut déplacer d'une concession à une autre. Les valeurs initiales de ces ouvrages ont été réparties par une clé financière (au prorata de la valeur initiale des autres biens déjà affectés à la concession).

I – Le patrimoine financier concédé

Les ouvrages de la concession appartiennent « ab initio » à l'autorité concédante (syndicat ou communes) mais leur valeur financière est inscrite dans la comptabilité du concessionnaire qui a obligation d'enregistrer tous mouvements affectant les inventaires (pose, dépose, renouvellement et abandon...).

La valeur brute (immobilisée) du patrimoine de la concession s'élève à 12 087,84 k€ au 31 décembre 2015.

Immobilisations au 31/12/2014	Variation périmètre (BISSEUIL)	Mise en service	Dépose / Retrait	Régularisation travaux antérieurs	Immobilisations au 31/12/2015
11 677,51 k€	+283,86 k€	+128,39 k€	-5,90 k€	+3,98 k€	12 087,84 k€

Par investisseurs :

En k€	Valeur brute (k€)	Investissements bruts du concessionnaire	Remises gratuites par la collectivité ou les tiers
2015	12 087,84	11 688,67	399,17

Les investissements de GRDF représentent plus de 96,7 % du patrimoine de la concession.

L'évolution du patrimoine concédé

	2011	2012	2013	2014	2015
Valeur brute (k€)	10 530	10 883	11 580	11 678	12 088
Variation (en %)	3,27	3,35	6,40	0,85	3,51
Impact adhésion (k€)*	néant	néant	538	néant	284
Variation hors adhésion (en %)	3,27	3,35	1,46	0,85	1,08

* Adhésion des communes de BOUZY en 2013 et BISSEUIL en 2015

1 - La valeur financière du patrimoine

La valeur financière du patrimoine de la concession fait partie des données qui ont changé avec la loi TECV et ses décrets d'application. Avant, le concessionnaire transmettait comme données financière la valeur brute, l'amortissement industriel et la valeur nette comptable de chaque ouvrage concédé. Ces informations reflétaient uniquement la dépréciation théorique des ouvrages de la concession. Plus l'écart entre la valeur d'actif et la valeur nette comptable était importante, plus l'ouvrage était proche de sa fin de vie théorique.

Dorénavant, GRDF transmet toujours la valeur brute (ou valeur initiale) mais la valeur nette comptable est remplacée par la valeur nette réévaluée de la part des ouvrages financés par GRDF.

1-1 - La valeur nette réévaluée

Là où la valeur nette comptable n'était qu'une donnée comptable, la valeur nette réévaluée est une donnée financière qui indique la part restante à rembourser par les usagers, à travers le tarif d'acheminement, sur les ouvrages financés par le concessionnaire. Elle est réévaluée tous les ans au taux de l'inflation. Les remboursements s'étalent sur la durée de vie de l'ouvrage qui est comprise entre 20 et 45 ans.

- Conduites de distribution
 - Conduites d'immeubles et montantes
 - Branchements
 - Postes de détente
 - Autres ouvrages (dont protection cathodique)
- } 45 ans,
40 ans,
20 ans.

Exemple du calcul d'une valeur nette réévaluée d'un ouvrage :

Pour un ouvrage posé d'une valeur de 450 €, financé par GRDF, avec une durée de vie de 45 ans et un taux d'inflation de 1%.

Part remboursée = Valeur en début d'année / Durée de vie.

Inflation = (Valeur en début d'année - part remboursée) * 0,01 (inflation à 1%).

Valeur réévaluée en fin d'année : Valeur en début - part remboursée par an + inflation.

Année	Valeur en début d'année	Durée de vie	Part remboursée/an	Inflation	Valeur réévaluée en fin d'année
1	450,0 €	45	10,0 €	4,4 €	444,4 €
2	444,4 €	44	10,1 €	4,3 €	438,6 €
3	438,6 €	43	10,2 €	4,3 €	432,7 €
⋮	⋮	⋮	⋮	⋮	⋮
42	60,2 €	4	15,0 €	0,5 €	45,6 €
43	45,6 €	3	15,2 €	0,3 €	30,7 €
44	30,7 €	2	15,3 €	0,2 €	15,5 €
45	15,5 €	1	15,5 €	0,0 €	0,0 €

La valeur financière de la concession

En k€	Valeur brute (ou valeur initiale)	Valeur nette ré-évaluée	Valeur nette ré-évaluée/usager
Total	12 087,84	8 599,44	1,76

Pour information, l'indice d'inflation retenu est l'IPC (Indice des prix à la consommation). L'inflation a été nulle en 2015.

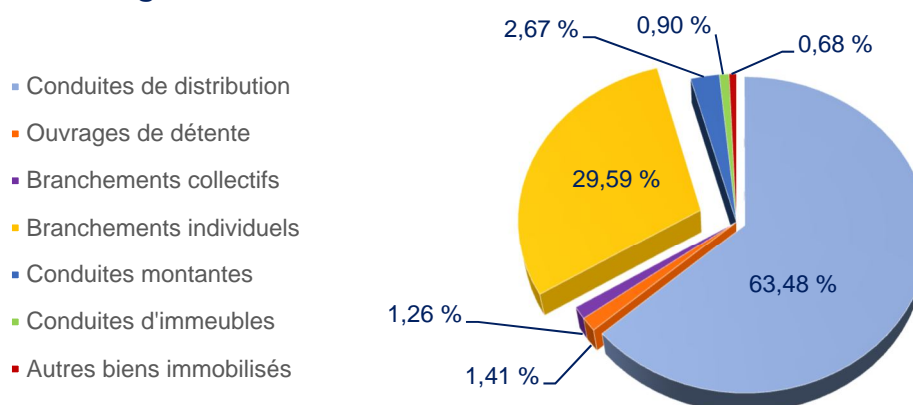
2 – Le patrimoine de la concession par type d'ouvrages

Le patrimoine de la concession regroupe tous les ouvrages posés pour permettre la distribution du gaz.

En k€	Valeur Initiale (valeur brute)	Valeur nette ré-évaluée en fin année
Conduites de distribution	7 673,60	5 435,54
Ouvrages de détente	170,31	142,53
Branchements collectifs	152,81	106,94
Branchements individuels	3 576,72	2 615,26
Conduites montantes	322,48	197,93
Conduites d'immeubles	109,25	66,56
Autres biens immobilisés (*)	82,67	34,69
TOTAL	12 087,84	8 599,44

(*) Protection cathodique, télé-exploitation, terrains

Taux par type d'ouvrages (valeur initiale)



3 – L'écart entre les inventaires techniques et comptables

Seules les conduites de distribution peuvent être analysées puisque les autres ouvrages ne disposent pas d'un inventaire technique complet. Dans le fichier comptable, les robinets sont enregistrés

sous la dénomination « conduites de distribution », 1 robinet vaut 1 mètre. Pour connaître les linéaires de réseaux enregistrés, il convient donc de retirer le nombre de robinets posés.

Linéaires comptables (en m)	Robinet (en m)	Linéaires comptables corrigés (en m)	Linéaires techniques (en m)	Ecart (en m)
162 734	101	162 633	162 876	-243

Les écarts sont minimes. Les linéaires des conduites de distribution sont plus élevés de 0,15 % dans le fichier technique.

243 m divergent entre les deux fichiers. Aucune des communes n'a d'inventaire technique égal à l'inventaire comptable. Elles n'ont pas, non plus, de variation supérieure à 10 %.

Interrogé, GRDF a précisé que les écarts peuvent être liés à des chantiers anciens où les outils ne permettaient pas une

transcription automatique et parfaite. Aujourd'hui GRDF effectue un travail systématique de vérification et de correction sur le flux, afin de corriger et d'éviter les incohérences constatées. On notera toutefois qu'en 2015 pour la commune de CHAMPFLEURY, les 42 m enregistrés dans l'inventaire technique n'ont pas eu de symétrie dans le fichier comptable et s'ajoutent aux 52 m linéaires déjà en écart en 2014.

Ecart par communes

COMMUNES	Linéaires comptables (en m)	Linéaires techniques (en m)	Ecart	
			Relatif (en m)	absolu
ANGLURE	7 876	7 877	-1	-0,01 %
BISSEUIL	5 247	5 237	10	0,19 %
BOUZY	6 703	7 062	-359	-5,36 %
CHAMPFLEURY	4 216	4 310	-94	-2,23 %
CONFLANS-SUR-SEINE	6 216	6 224	-8	-0,13 %
ESCLAVOLLES-LUREY	4 470	4 430	40	0,89 %
JONCHERY-SUR-VESLE	11 217	11 088	129	1,15 %
MARCILLY-SUR-SEINE	4 400	4 401	-1	-0,02 %
OGER	9 848	9 734	114	1,16 %
OIRY	9 007	8 822	185	2,05 %
ORMES	934	989	-55	-5,89 %
PLIVOT	8 595	8 534	61	0,71 %
PUISIEULX	3 872	3 933	-61	-1,58 %
SAINT-JUST-SAUVAGE	13 713	13 887	-174	-1,27 %
SAINT-LEONARD	2 784	2 742	42	1,51 %
SEZANNE	33 888	34 160	-272	-0,80 %
TAISSY	13 340	13 273	67	0,50 %
TRIGNY	6 277	6 284	-7	-0,11 %
VANDEUIL	429	404	25	5,83 %
VERZY	9 601	9 485	116	1,21 %
TOTAL	162 633	162 876	-243	-0,15 %

II – Les dépenses du concessionnaire

Le concessionnaire doit entretenir les infrastructures utilisées pour la distribution publique de gaz et le cas échéant les développer. Pour ce faire, il investit sur les ouvrages de la concession dans le cadre des travaux d'entretien des ouvrages, de renouvellement et d'extension des réseaux. L'engagement de GRDF a baissé de 30,77 % en 2015.

1 – Les investissements annuels du concessionnaire sur le réseau

Dépenses (en k€)	2011	2012	2013	2014	2015
Canalisations	89	136	61	36	62
Branchements individuels ou collectifs	134	143	75	45	41
Conduites montantes	9	0	0		
Conduites d'immeubles	1	0	0		
Ouvrages de détente (postes)	103	0	0		13
Autres biens immobilisés					1
Total	336	279	136	81	117

III – Le compte d'exploitation du concessionnaire

Un compte d'exploitation est censé reprendre les produits et les charges et en déduire le résultat d'exploitation. Mais les chiffres que GRDF transmet selon le contrat de concession en vigueur ont deux handicaps. D'une part, les recettes de GRDF sont majoritairement constituées des recettes d'acheminement basées sur un tarif péréqué et d'autre part la grande majorité des moyens mis en œuvre par GRDF (main-d'œuvre, locaux, véhicules, matériel...) est mutualisée à une maille supérieure aux 20 communes de la concession. Il est ainsi difficile de voir en ce résultat, le reflet économique de la concession.

De plus, comme pour la valeur financière des ouvrages concédés, la présentation

du compte d'exploitation ne ressemble plus à celui de l'année précédente. Les acteurs de ce changement ont souhaité apporter plus de lisibilité dans les informations transmises aux autorités concédantes. Exit les charges calculées qui avaient la particularité d'être très obscures. Elles comprenaient les coûts des immobilisations concédées et hors concessions, les premières à la maille de la concession et les secondes au prorata du nombre de point de livraison. Dorénavant, les charges sont réparties en charges d'exploitation, d'investissement sur les biens concédés et sur les autres biens.

En k€	2015
Produits	1 663,8
Recettes liées à l'acheminement du gaz naturel	1 590,4
Recettes liées aux prestations complémentaires	73,4
Charges	1 772,7
Charges d'exploitation de la concession	742,8
Charges liées investissements sur les biens concédés	924,1
Charges liées investissements autres biens	105,8
Résultat	-108,9

1 – Le tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel

Le tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel (dit tarif ATRD) correspond à la contrepartie financière perçue par les gestionnaires de réseau de distribution pour l'acheminement du gaz jusqu'aux clients finals. Il est fixé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE).

L'article L 452-1 du code de l'énergie prévoit que « Les tarifs d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel font l'objet d'une péréquation à l'intérieur de la zone de desserte de chaque gestionnaire ». Ce tarif d'acheminement est basé sur l'ensemble des charges du gestionnaire (toutes

concessions confondues) calculées à l'euro près. Le tarif est fixé pour 4 ans. Il est revu au 1^{er} juillet de chaque année pour prendre en compte l'inflation, l'effort de productivité, les bonus/malus liés à la qualité de service et les écarts entre les prévisions et les réalisations pour des postes difficilement maîtrisables comme le climat.

Le tarif couvre :

- Les dépenses d'exploitation
- Les dépenses d'investissement.

L'ATRD4 est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2012

1-1 – Evolution du tarif ATRD4

La délibération de la Commission de Régularisation de l'Energie du 1^{er} avril 2015 a eu pour objet de faire évoluer mécaniquement la grille tarifaire de GRDF de + 3,93 % au 1^{er} juillet 2015.

Grille tarifaire du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015

Option tarifaire	Abonnement annuel en €	Prix proportionnel en €/MWh	Terme de souscription annuelle de capacité journalière en €/MWh/j	Terme annuel à la distance en €/mètre
T1	33,24	26,32		
T2	128,28	7,74		
T3	728,40	5,44		
T4	14 717,16	0,76	191,52	
TP	34 335,00		95,52	62,64

Grille tarifaire du 1^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2015

Option tarifaire	Abonnement annuel en €	Prix proportionnel en €/MWh	Terme de souscription annuelle de capacité journalière en €/MWh/j	Terme annuel à la distance en €/mètre
T1	34,56	27,35		
T2	133,32	8,04		
T3	757,08	5,65		
T4	15 295,56	0,79	199,08	
TP	35 684,40		99,24	65,16

2 - Les données du compte d'exploitation

2-1 – Les recettes de la concession

Les recettes de GRDF comprennent l'acheminement du gaz (soit environ 95%) et la facturation des prestations (5 %).

En k€	2014	2015	Ecart (en %)
Acheminement du gaz naturel	1 480,3	1 590,4	+ 7,44
Prestations complémentaires	71,8	73,4	+ 2,22
TOTAL	1 552,1	1 663,8	+ 7,20

En 2015, les recettes totales ont augmenté de 7,20 %. Les recettes d'acheminement ont augmenté de 7,44 %. Ces recettes sont fortement impactées par les variations du climat puisque le tarif d'acheminement comprend une part fixe abonnement et

une part variable basée sur les quantités livrées. Les effets des aléas climatiques sont de l'ordre de plus ou moins 15 % sur les quantités livrées et de plus ou moins 10 % sur les recettes. Ces données sont à la maille de la concession.

Les recettes hors acheminement sont les services proposés dans le catalogue des prestations de GRDF ou sur devis, dont :

- Prestations liées au raccordement,
- Prestations diverses facturées à l'acte,
- Location de matériels,
- Déplacement d'ouvrages,
- Autres recettes.

Toutes ces recettes à l'exception des autres recettes sont à la maille de la concession.

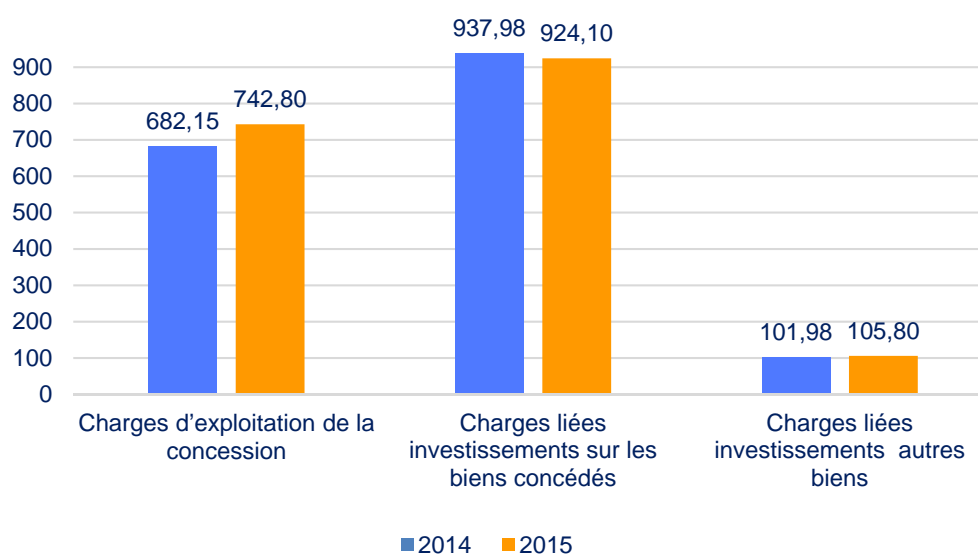
2-2 – Les charges de la concession

En 2015, les charges de la concession s'élèvent à 1 772,7 k€. Elles ont augmenté de 2,94 % par rapport à 2014. Les charges comprennent désormais trois catégories :

- charges d'exploitation de la concession,

- charges liées aux investissements sur les biens concédés,
- charges liées aux investissements sur les autres biens.

Les deux premières catégories de charges représentent près de 95 % du total des charges.



2-2-1 – Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent à 742,8 k€. Elles ont augmenté de 8,89 % par rapport à 2014. Surtout composées des charges de main d'œuvre (40,65 %), d'achats de prestations ou de sous-traitance, les charges d'exploitation comprennent aussi :

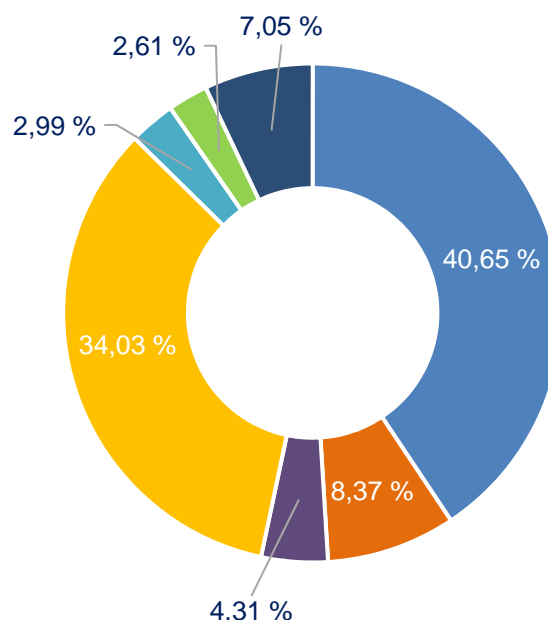
- les autres charges relatives à l'immobilier, l'informatique, les assurances, l'entretien des véhicules et la communication pour le développement des usages du gaz,
- les redevances,
- les impôts et taxes,
- la contribution des fonctions centrales mutualisées.

Directement liées à l'activité du concessionnaire, ces charges à l'exception des redevances sont réparties à chaque concession par des clés opérationnelles. Plus l'activité est réalisée à une maille locale, plus l'utilisation de clés opérationnelles augmentent.

Les redevances de concession et les redevances d'occupation du domaine public sont les sommes réellement versées à l'autorité concédante et aux communes.

Les charges d'exploitation

- Main d'œuvre
- Achats de matériel, fourniture et énergie
- sous-traitance
- Autres charges
- Redevance
- Impôts et taxe
- Contribution des fonctions centrales mutualisées



La contribution des fonctions centrales mutualisées est constituée des charges des directions fonctionnelles nationales sauf celles ayant trait au déploiement du compteur communicant gaz, de l'unité comptable nationale, des unités opérationnelles d'approvisionnement et informatiques ainsi que celles ayant une activité mise en évidence dans les rubriques du compte d'exploitation. La contribution est répartie au prorata des points de livraison (PDL). Elle représente 7,05 % des charges d'exploitation en 2015.

A l'échelle nationale, le niveau moyen de cette contribution est de 6,7 % pour 2014 et de 6,9 % pour 2015.

La Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) est due pour toute occupation ou utilisation du domaine public communal et départemental sous condition de délibération. Elle est versée aux communes.

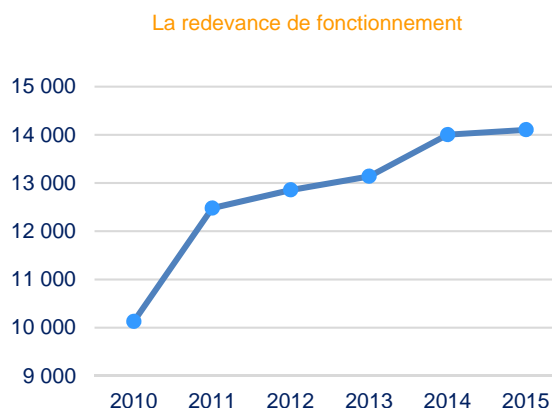
Les comptes rendus d'activité 2015 précisent que GRDF a versé un total de 5,1 K€ réparti entre les 16 communes.

La redevance de fonctionnement dite R1, financée par les usagers au travers du tarif d'acheminement, est versée par GRDF au SIEM pour lui permettre de supporter les frais nécessaires au contrôle de la mission de service public de la distribution du gaz.

Les éléments pris pour son calcul sont les kilomètres de réseau concédé, la population de la concession, la durée du contrat et les indices d'ingénierie.

Elle s'élève pour 2015 à 14 103 €.

Elle ne concerne que 17 communes sur les 20 adhérentes. Les trois autres communes, JONCHERY SUR VESLE, OGER et SAINT LEONARD sont dites de « concession 1961 » qui ne donne pas droit au versement d'une redevance R1.



Il n'y avait que 15 communes dans la concession de 2010 à 2012, 16 communes en 2013 et 17 communes depuis 2015.

2-2-3 – Les charges liées aux investissements sur les biens concédés.

Le concessionnaire investit sur les ouvrages du réseau de distribution de gaz. A ce titre, il est d'une part, remboursé du coût des ouvrages posés (durée d'amortissement « 1 – La valeur financière du patrimoine) et d'autre part rémunéré sur la part restante des capitaux immobilisés. Il reçoit cette rémunération tant que les ouvrages de la concession ne sont pas amortis. Tant que GRDF investit sur le réseaux, l'entreprise est rémunérée sur ses capitaux immobilisés.

Les charges d'investissement sont obtenues par ces deux valeurs. Elles sont à la maille de la concession puisque qu'elles sont liées aux ouvrages concédés.

Reprenons l'exemple du « 1-1 – La valeur nette réévaluée ».

Le calcul des charges d'investissement

Un ouvrage posé d'une valeur de 450 € et financé par GRDF, avec une durée de vie de 45 ans, un taux d'inflation de 1% et un taux de financement de 6 %.

Coût de financement = valeur en début d'année * 6 %.

Charges d'investissement = Part remboursée/an + coût de financement

Année	Valeur en début d'année	Durée de vie	Part remboursée/an	Inflation	Valeur réévaluée en fin d'année	Coût de financement	Charges d'investissement
1	450,0 €	45	10,0 €	4,4 €	444,4 €	27,0 €	37,0 €
2	444,4 €	44	10,1 €	4,3 €	438,6 €	26,7 €	36,8 €
3	438,6 €	43	10,2 €	4,3 €	432,7 €	26,3 €	36,5 €
...
42	60,15 €	4	15,0 €	0,5 €	45,6 €	3,6 €	18,6 €
43	45,56 €	3	15,2 €	0,3 €	30,7 €	2,7 €	17,9 €
44	30,68 €	2	15,3 €	0,2 €	15,5 €	1,8 €	17,2 €
45	15,49 €	1	15,5 €	0,0 €	0,0 €	0,9 €	16,4 €

Les charges liées aux investissements sur les biens concédés représentent pour la concession 924,1 k€. Elles ont baissé de 1,48 % par rapport à 2014.

2-2-4 – Les charges liées aux investissements sur les biens hors concession.

Les charges liées aux investissements sur les biens hors concession sont calculées de la même façon que les charges sur les biens de la concession. Mais elles ne sont pas à la maille de la concession dans le compte d'exploitation puisqu'elles représentent des installations techniques telles que les véhicules et engins d'exploitations, les mobiliers et matériels divers, les postes clients et équipements de télérelevé, les compteurs et des immobilisations incorporelles telles que les projets informatiques.

Elles représentent pour la concession 105,8 k€ soit une augmentation de 3,8 % par rapport à 2014.

Le Résultat du compte d'exploitation

Le résultat d'exploitation est le solde entre les charges et les produits d'exploitation. Il s'élève à - 108,9 k€ pour l'année 2015.

en k€	2014	2015
Total produits	1 552,1	1 663,8
Total charges	1 722,1	1 772,7
Résultat d'exploitation	-170,0	-108,9

Ce résultat peut être détaillé par les trois items que sont :

- l'impact climatique sur les recettes,
- La contribution (positive ou négative) de la concession à la péréquation tarifaire,
- La part locale de la performance nationale de l'entreprise.

Résultat d'exploitation en k€	-170,0	-108,9
Dont impact climatique sur les recettes	-117,1	-17,3
Dont contribution de la concession à la péréquation tarifaire	-50,0	-118,4
Dont part locale de la performance nationale de l'entreprise	-2,9	26,8

L'impact du climat

Dans une année chaude les recettes ne sont pas suffisantes pour couvrir les charges, dans une année froide elles seront au contraire plus élevées que les charges.

La contribution (positive ou négative) de la concession à la péréquation tarifaire

Avec un tarif péréqué nationalement, l'équilibre économique du concessionnaire s'établit au niveau national et non pas concession par concession. La contribution à la péréquation est calculée en répartissant sur les contrats de chaque concession les recettes totales (à climat moyen) sur la zone de péréquation au prorata des charges de chaque concession. On fait alors la différence entre ces produits répartis et les recettes réelles.

Si la contribution à la péréquation tarifaire est négative, cela signifie que la concession bénéficie du système de solidarité national.

La part locale de la performance nationale de l'entreprise

Le résultat résiduel (c'est-à-dire la différence entre les recettes d'une part et les charges, l'impact climatique sur les recettes et la contribution à la péréquation tarifaire d'autre part) représente alors la part locale de la performance de GRDF.

Elle dépend réellement du niveau de performance de GRDF à l'échelle locale. Lorsque le chiffre est positif, cela signifie que GRDF a dépassé la performance nationale imposée par la CRE et réalisé un gain sur la concession ce qui est le cas pour la concession SIEM en 2015.

La sécurité et la distribution de gaz

I – La surveillance et la maintenance des ouvrages

Ces deux missions du concessionnaire, essentielles pour la sécurité et la pérennité des ouvrages, sont définies par l'arrêté du 13 juillet 2000 et ses modalités d'application, définies par l'Association française du gaz.

Les opérations de maintenance et de surveillance du réseau de distribution de gaz effectuées sur le territoire du Syndicat sont réalisées par les équipes des agences de maintenance spécialisées gaz de GRDF. Elles visent à répondre aux dispositions de l'article 20 de l'arrêté du 13 juillet 2000, qui précisent, notamment, les obligations qui s'imposent à l'opérateur de réseau en matière de surveillance et de maintenance du réseau. Les modalités correspondantes à ces dispositions sont détaillées dans des cahiers des charges spécifiques établis par l'Association française du gaz (AFG).

1 – La protection cathodique du réseau en acier

Les obligations de l'article 20 de l'arrêté précité concernant la protection cathodique sont : *“Les canalisations de réseau en acier enterrées font l'objet d'une protection par revêtement ainsi que d'une protection cathodique contre la corrosion, conçue et mise en œuvre en fonction des caractéristiques spécifiques de l'ouvrage à protéger et de l'environnement dans lequel il est appelé à fonctionner”.*

Canalisations en acier sans protection cathodique active

Conformément au cahier des charges RSDG (Réseau de Distribution de Gaz) 13.2, l'opérateur de réseau doit effectuer un inventaire aussi exhaustif que possible des parties de réseau non équipées d'une protection cathodique. Ce même texte indique, par ailleurs, que les tronçons de réseau non équipés de protection cathodique doivent faire l'objet d'un contrôle spécifique. Ces tronçons de canalisations doivent être contrôlés tous

les ans par le concessionnaire dans le cadre de la Recherche Systématique de Fuites (RSF).

Sur le territoire du SIEM, seule la commune de Sézanne possède 99m de réseau non pourvu d'une protection cathodique. Il s'agit d'un réseau acier de diamètre 54mm en basse pression datant de 1978.

Inspection des dispositifs de protection cathodique

L'organisation et l'efficacité des dispositifs de protection cathodique des canalisations en acier sont contrôlées tous les ans voire tous les deux ans s'il n'y a pas eu de non-conformité de niveau 1 recensée lors du précédent audit. Ces contrôles sont effectués par le pôle national d'expertise (PNE) de GRTgaz (considéré comme seul organisme accrédité dans ce domaine). Cette mission est réalisée aussi bien sur les réseaux de transport de gaz que sur les réseaux de distribution.

Ces inspections s'apparentent à des audits techniques de l'ensemble du dispositif de protection cathodique mis en œuvre par le service MSG (Maintenance Spécialisée Gaz) de GRDF. Elles portent sur l'organisation du service, les résultats des mesures de potentiel réalisées dans l'année et les mesures mises en œuvre pour corriger les défauts enregistrés précédemment. Les non-conformités relevées lors de ces inspections sont classées selon trois niveaux :

- **Niveau 1. Non-conformité majeure :** écart important présentant un risque sérieux de fuites consécutives à la corrosion des canalisations.
- **Niveau 2. Non-conformité moyenne :** écart concernant une exigence non traitée, traitée partiellement ou mettant en cause la fiabilité des résultats de mesure, mais n'ayant pas d'incidence sur la corrosion des réseaux.
- **Niveau 3. Non-conformité mineure :** écart relatif à une exigence devant être mieux formalisée ou précisée.

Par ailleurs, en cas de "constat d'anomalie notable" pour les non-conformités majeures (susceptibles de générer des fuites par corrosion sur les canalisations) une information obligatoire à destination de la direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) doit être réalisée par le Pôle national d'expertise afin d'établir un plan de précautions des risques pour la protection des personnes.

Surveillance 2015

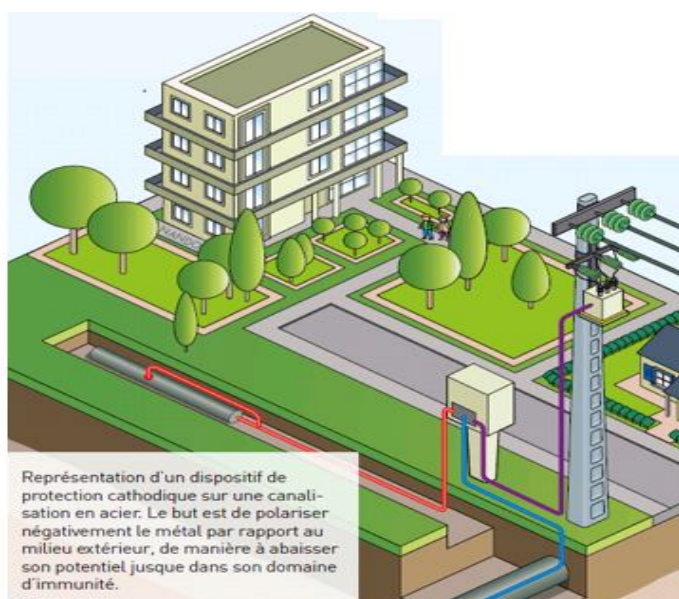
Répartition des quantités par commune		Insee	Nombre de prises de potentiel implantées	Nombre de mesures de potentiels effectuées dans l'année	Nombre de potentiels anormaux relevés
ANGLURE	51009		2	1	0
CONFLANS-SUR-SEINE	51162		2	0	0
JONCHERY-SUR-VESLE	51308		5	3	0
PLIVOT	51434		2	2	0
PUISIEULX	51450		1	1	0
SAINT-LEONARD	51493		4	2	1
SEZANNE	51535		77	21	0
TAISSY	51562		29	1	0
TRIGNY	51582		3	2	0

Sur les 125 prises de potentiels implantées, 33 mesures de potentiels ont été effectuées en 2015. Une seule s'est révélée anormalement élevée. Elle se situe dans la commune de SAINT LEONARD.

Principe de la protection cathodique

Les canalisations en acier sont sensibles aux champs électromagnétiques (courants vagabonds : rails SNCF, ponts roulant, grues...), qui favorisent la corrosion.

Pour éradiquer ce phénomène, le concessionnaire met alors en place, d'une part, une protection passive assurée par l'enrobage des tuyaux avec un revêtement en polyéthylène, et, d'autre part, une protection active (poste de soutirage formé d'une anode et d'une cathode) chargée d'abaisser le potentiel (- 850 mV) de la canalisation à un niveau dit de passivation afin de la protéger de l'environnement dans lequel elle est appelée à fonctionner. Cet ensemble est ainsi appelé "protection cathodique".



Les mesures de potentiel

Dans la pratique, l'objectif de GRDF est d'atteindre un potentiel compris entre - 900 et - 1 200 mV.

Pour s'assurer de l'efficacité du dispositif, des mesures de potentiel sont réalisées par le concessionnaire ou par un prestataire externe certifié Veritas.

- Un contrôle en mode détaillé tous les quatre ans : un point de mesure par kilomètre de réseau sur un secteur précis.
- Un contrôle général tous les ans : un point de mesure tous les 3 km sur le reste de la concession.

2 – La recherche systématique des fuites

La recherche systématique de fuites (RSF) réalisée par le concessionnaire a pour objectif la surveillance du réseau de gaz selon un programme annuel (voire pluriannuel pour le réseau moyenne pression) comprenant la surveillance renforcée de tronçons particuliers suite à des événements d'exploitation et les canalisations posées dans l'année.

Cette action s'inscrit dans les dispositions qui s'imposent à chaque opérateur de réseau de distribution de gaz, qui est tenu de respecter le cahier des charges RSDG 14, pris en application des dispositions de l'arrêté du 13 juillet 2000, lequel précise, notamment, les modalités relatives à la recherche systématique de fuites. L'objectif est d'assurer une surveillance préventive de l'étanchéité du réseau, débouchant sur des actions correctives ciblées.

La réglementation précise que l'opérateur de réseau doit établir un programme de surveillance des ouvrages construit sur la base de fréquences qui tiennent compte des caractéristiques, de l'historique des fuites du réseau et de leur localisation. GRDF établit le programme de la RSF en fonction de la pression de distribution et de la nature du réseau. Trois classes de sensibilités sont ainsi définies :

- **Classe de sensibilité 1** : circuits comprenant des tronçons avec des canalisations en basse pression.
- **Classe de sensibilité 2** : circuits comprenant majoritairement des réseaux en acier non protégés, des réseaux construits dans l'année, des tronçons identifiés suite à une analyse locale (facteurs de risque), des circuits RSF permettant la

surveillance des fuites de classe 3, des circuits comprenant des canalisations MPC en environnement à risque et des circuits comprenant des canalisations sous berge.

- **Classe de sensibilité 3** : autres cas (moyenne pression hors cuivre...).

L'outil informatique "Piste RSF" permet au concessionnaire de préparer et suivre l'avancement du programme de RSF par classe de sensibilité (retards, rues à contrôler à court terme...). Il fournit l'historique exhaustif du linéaire déjà surveillé et les indices identifiés, permettant de déterminer les gammes de visites (liste des rues à visiter dans la journée, semaine et mois). Le déploiement de ce logiciel de gestion et de maintenance assistée par ordinateur (GMAO) a été réalisé progressivement dans les agences de maintenance spécialisée gaz (AMSG) et mis en service au début de l'année 2014.

Les gammes de visites sont les suivantes :

- Une gamme de visites en véhicule de surveillance de réseau (VSR), lorsque les rues sont praticables et accessibles aux véhicules.
- Une gamme de visites à pied, lorsque le véhicule ne peut intervenir ou lorsque c'est techniquement impossible (canalisation trop éloignée de la chaussée).

Les linéaires surveillés

L'application de cette règle au réseau de la concession permet le calcul de la longueur théorique qui doit être contrôlée annuellement sur le territoire du SIEM, soit environ **42 km**.

Surveillance des réseaux (V.S.R et à pied)	2011	2012	2013	2014	2015
Longueur de réseau surveillé (km)	60	52	52	133	59
Nombre d'indices de fuite	2	2	0	3	NC
Nombre d'indices confirmés	1	2	0	3	3
Taux de réseau surveillé	40,20%	34,60%	33,06%	84,46%	36,32%
Taux de fuites détectées / 100 km	0,7	1,3	0	1,90	1,84

Après une augmentation de 256% en 2014, le linéaire de canalisation vérifié dans le cadre de la RSF revient à un niveau rencontré dans les années précédentes mais néanmoins supérieur à la longueur théorique à contrôler. Environ 59 km ont donc fait l'objet d'un contrôle dont 1 513 m à pied et 57 655 m en véhicule.

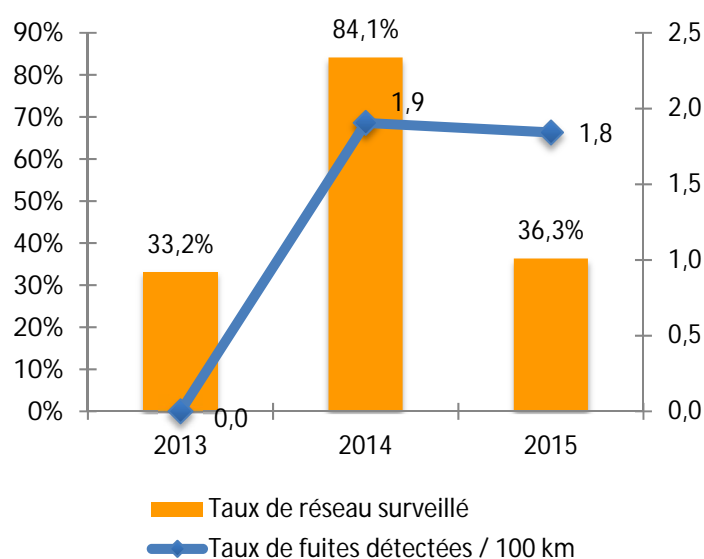
Un véhicule de surveillance des réseaux

A vitesse réduite les « barbiches », des capteurs de méthane 10 000 fois plus sensibles que le nez humain, recueillent les informations qui s'affichent sur l'ordinateur du technicien à l'arrière du véhicule. En cas de présence suspecte de méthane, le technicien procède à des analyses complémentaires et fait appel au besoin à une équipe d'intervention (source : CRAC 2013).



Chaque véhicule représente un investissement de l'ordre de 100 000 €

Ces visites de contrôle ont permis la détection de 3 fuites (nombre identique à celui de 2014) qui permet de conserver un taux de fuites détectées au 100 km proche de celui de l'an passé soit 1,8.



3 – Les dispositifs de comptage

L'arrêté du 21 octobre 2010 définit des périodicités de contrôle des compteurs différentes selon leur technologie :

- Vingt ans au plus pour les compteurs à parois déformables d'un débit maximal strictement inférieur à 16 m³/h,
- Quinze ans au plus pour les compteurs à parois déformables d'un débit maximal supérieur ou égal à 16 m³/h,
- Deux ans au plus pour les compteurs à effet Coriolis,
- Cinq ans au plus pour les compteurs d'une autre technologie que celles visées ci-dessus.

3-1 – Vérification Périodique de l'Étalonnage des compteurs Domestiques :

Commune	INSEE	Compteurs concernés	Compteur contrôlés en 2015	Reste
ANGLURE	51009	30	4	26
BISSEUIL	51064	1	0	1
BOUZY	51079	0	0	0
CHAMPFLEURY	51115	0	0	0
CONFLANS-SUR-SEINE	51162	17	3	14
ESCLAVOLLES-LUREY	51234	8	2	6
JONCHERY-SUR-VESLE	51308	27	0	27
MARCILLY-SUR-SEINE	51343	14	5	9
OGER	51411	44	4	40
OIRY	51413	0	0	0
ORMES	51418	0	0	0
PLIVOT	51434	0	0	0
PUISIEULX	51450	0	0	0
SAINT-JUST-SAUVAGE	51492	14	2	12
SAINT-LEONARD	51493	4	0	4
SEZANNE	51535	403	43	360
TAISSY	51562	144	9	135
TRIGNY	51582	1	0	1
VANDEUIL	51591	2	0	2

Evolution des vérifications périodiques de l'étalonnage des compteurs domestiques

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de compteurs concernés	247	266	389	614	768
Nombre de compteurs contrôlés	128	125	67	16	85
Solde nombre de compteurs de plus de 20 ans d'âge	119	141	322	598	703
Taux de vérification	51,82	46,99	17,22	2,61	11,07

3-2 – Vérification Périodique de l'Étalonnage des compteurs industriels :

3-2-1 – Vérification de l'étalonnage des Compteurs industriels à soufflets

	2014	2015
Nombre de compteurs concernés	19	8
Nombre de compteurs contrôlés	15	6
Solde nombre de compteurs de plus de 15 ans d'âge	10	2

3-2-2 – Vérification de l'étalonnage des Compteurs industriels (à pistons rotatifs ou de vitesse)

	2014	2015
Nombre de compteurs concernés	1	9
Nombre de compteurs contrôlés	1	8
Solde nombre de compteurs de plus de 5 ans d'âge	1	1

II – Le suivi des travaux de tiers

Chaque année, plus de 100 000 endommagements de réseaux ont lieu en France lors de travaux effectués près des réseaux souterrains ou aériens dont certains occasionnent des fuites sur les réseaux de distribution de gaz. Exploitant un réseau très sensible, GRDF fait de la sécurité une priorité absolue. Les dommages aux ouvrages survenant lors de travaux sous maîtrise d'ouvrage GRDF reste faible chaque année.

1 – Le guichet unique

La loi portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » instaure au sein de l'INERIS⁴, par l'article L. 554-2 du Code de l'environnement, un guichet unique informatisé qui vise à recenser tous les réseaux aériens, souterrains et subaquatiques implantés en France, et les principales informations nécessaires pour permettre la réalisation de travaux en toute sécurité à leur proximité.

Pour ce faire, tous les professionnels et particuliers doivent obligatoirement déclarer leurs travaux aux exploitants de réseaux impactés. En retour, les exploitants leur fournissent tous les renseignements utiles pour construire sans détruire.

Nombre de DT-DICT reçues par GRDF :

	2013	2014	2015
Nombre de DT reçues et traitées	127	114	193
Nombre de DICT reçues et traitées	335	320	380
Nombre de DT avec présence d'ouvrage GRDF	110	106	180
Nombre de DICT avec présence d'ouvrages GRDF	302	297	337
Dommages aux ouvrages de la concession	4	3	2
dont nombre de dommages avec fuites sur ouvrages enterrés	3	1	2

Même si le territoire où le SIEM est compétent s'est étendu avec l'arrivée de la commune de BISSEUIL, il est à noter une forte augmentation du nombre de DT et DICT reçues et traitées. Cela montre que les entreprises sont de plus en plus en règle avec les textes. Toutefois, il est également à remarquer que le nombre de DT est très largement inférieur au nombre de DICT, ce qui montre que de nombreux travaux sont encore réalisés sans que pour autant des DT aient été produites par les différents donneurs d'ordres.

⁴ Institut national de l'environnement industriel et des risques

La qualité de la distribution de gaz

La collecte des informations relatives aux incidents gaz est centralisée par GRDF dans l'application "CiiAM" (collecte intervention incident anomalie maintenance). Cette base de données permet d'enregistrer l'information, son traitement, sa conservation et l'établissement de statistiques relatives aux interventions des agents de GRDF dans le cadre du dépannage. Aucun incident mineur dans le cadre de la maintenance n'est collecté dans cette application.

Les événements collectés :

- Les appels de tiers pour fuite, odeur ou manque de gaz, hormis les manques de gaz en rapport avec la gestion de la clientèle ou consécutifs à des travaux programmés (VPE, maintenance des conduites intérieures et conduites montantes...).
- Les fuites de gaz localisées, quel que soit le processus par lequel l'exploitant en a pris connaissance.
- Les agressions sur ouvrages, quelles qu'en soient les conséquences.
- Les accidents survenus à des tiers et susceptibles d'être attribués au gaz.

I – Les appels de tiers relatifs aux incidents et interventions d'urgence

Les services de GRDF disposent d'un numéro vert (0 800 47 33 33) appelé « Urgence Sécurité Gaz ». Les appels de tiers vers ce numéro sont traités au plan national sur trois plateformes situées à Lyon, Sartrouville et Toulouse. L'ensemble des appels y sont collectés et concernent tous les dysfonctionnements qu'ils soient de l'ordre de l'urgence et la sécurité ou du manque de gaz. Ces différents appels peuvent cibler aussi bien des installations intérieures que des biens en concession. Les appels sont ensuite retranscrits vers les unités locales afin qu'elles puissent intervenir.

Après une baisse significative en 2012 et 2013, le nombre d'appel est revenu au niveau de 2011 avec 124 appels (en hausse de 14,8%).

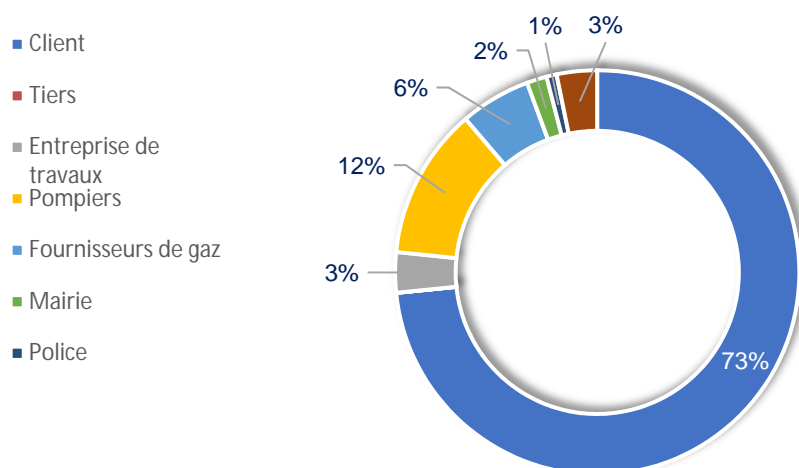
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Appel de tiers	113	125	118	105	108	124
Evolution (%)		10,62	-5,60	-11,02	2,86	14,81

1 – L'origine des appels

Les appels externes représentent l'essentiel des signalements (96,8%), et parmi ceux-ci, les appels de clients (75,8%) :

Appels	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Client	90	102	95	81	83	91
Tiers	1	1	8	4	0	0
Entreprise de travaux	9	8	4	4	1	4
Pompiers	7	11	9	12	14	15

Appels (suite)	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Fournisseurs de gaz					4	7
Mairie	1	0	0	1	0	2
Police	4	0	0	0	0	1
Signalisation interne	1	3	2	3	6	4
Total	113	125	118	105	108	124



1-1 – Les motifs des appels

Les motifs ou causes des appels téléphoniques sont pour 43,5% relatifs à des interventions de Sécurité Gaz et 56,5% pour des dépannages.

Appel	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Pour intervention de Sécurité gaz :	61	57	47	57	59	54
Fuite ou odeur de gaz	36	38	23	35	42	35
Incendie ou explosion	6	4	3	6	7	9
Autres	19	15	21	16	10	10
Pour dépannage :	52	68	71	48	49	70
Manque de gaz	42	58	50	35	33	54
Autres	10	10	21	13	16	16

Sur ces 124 appels, les services de GRDF ont ouvert 43 bons d'incidents pour des ouvrages appartenant à la concession, soit 1 incident tous les 2 appels.

	Motif de l'appel	Nombre d'incident
Ci-contre, le nombre d'incidents par motif d'appel	Autre dépannage	5
	Autre motif ISG	7
	Fuite ou odeur de gaz	26
	Incendie ou explosion	6
	Manque de gaz	19
	TOTAL	63

II – Les incidents survenus en 2015

63 incidents ont été enregistrés en 2015, soit une hausse de 23,5% par rapport à 2014. A noter que l'année 2015 est une année avec 2010 où le réseau a subi le plus d'incidents de la décennie en cours. Ces incidents ont impacté 13 des 20 communes de la Concession SIEM et généré des coupures de gaz chez 142 abonnés du service public.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre total d'incidents	64	61	52	45	51	63

Les données transmises par GRDF transcrivent les origines, les causes et les sièges de ces ruptures d'alimentation. Mais pas le temps de coupure par incidents. Connaître le temps de coupure apporterait des précisions sur la qualité d'alimentation de fourniture. Mais à ce jour, le concessionnaire ne transmet pas cette information essentiellement parce que la réalimentation d'un site se fait après de nombreuses vérifications qui alourdissent le temps de dépannage réel.

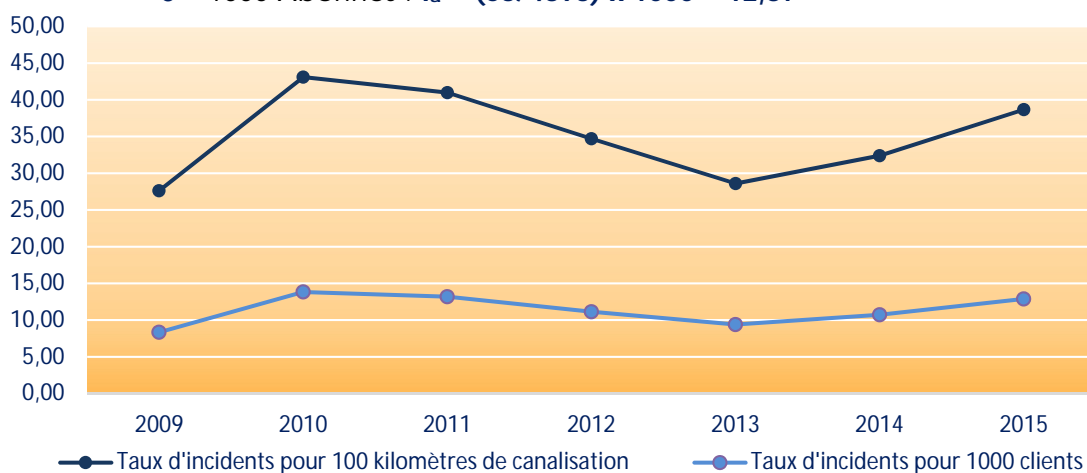
Le seul engagement que GRDF est tenu de respecter dans le contrat de service public signé avec l'Etat est d'intervenir en moins de 60 minutes dans 95 % des cas.

A la maille de la MARNE, le taux d'intervention en moins de 60 minutes est de 100 %.

1 – Le taux d'incidents par kilomètre de canalisation

Il peut être intéressant de calculer certains taux de façon à suivre leur évolution dans le temps. Ainsi, il est plus aisé de comprendre et visualisé leur impact. Deux indices sont intéressant à suivre, il s'agit des taux d'incidents pour :

- 100 km de réseau : $I_g = (63/162,176 \text{ km}) \times 100 = 38,68$
- 1000 Abonnés : $I_a = (63/4893) \times 1000 = 12,87$



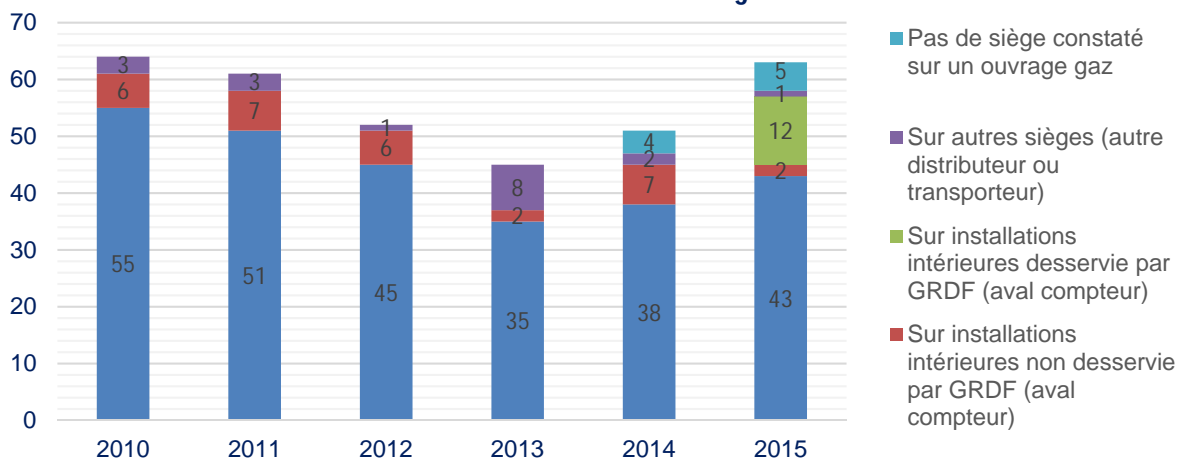
2 – Siège des incidents répertoriés

Comme chaque année, il est nécessaire de différencier les incidents survenus sur les ouvrages concédés de tout autre incident :

Sur ouvrages exploités par GRDF	43
Sur installations intérieures non desservie par GRDF (aval compteur)	12
Sur installations intérieures desservie par GRDF (aval compteur)	2
Sur autres sièges (autre distributeur ou transporteur)	1
Pas de siège constaté sur un ouvrage gaz	5

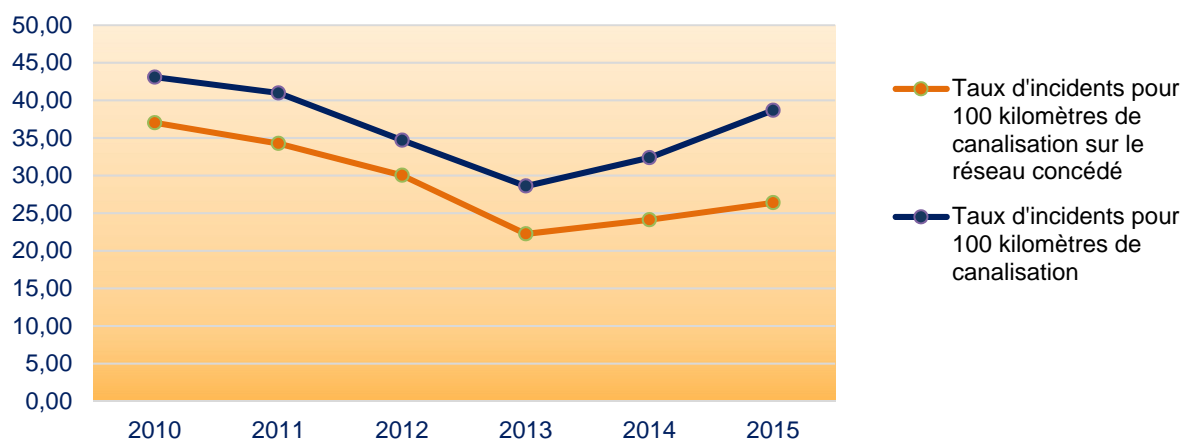
Seuls 43 des 63 incidents ont impacté le réseau concédé, soit 68,25 % des incidents répertoriés.

Evolution des incidents suivant leur siège



S'il n'est pris que les incidents impactant les réseaux concédés, le taux d'incident pour 100 km de réseau passe de 38,68 à **26,40**.

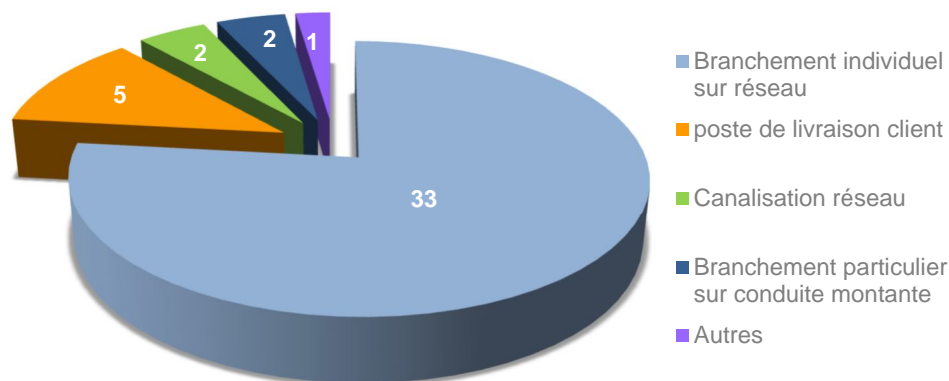
Taux d'incidents par 100 km de canalisation



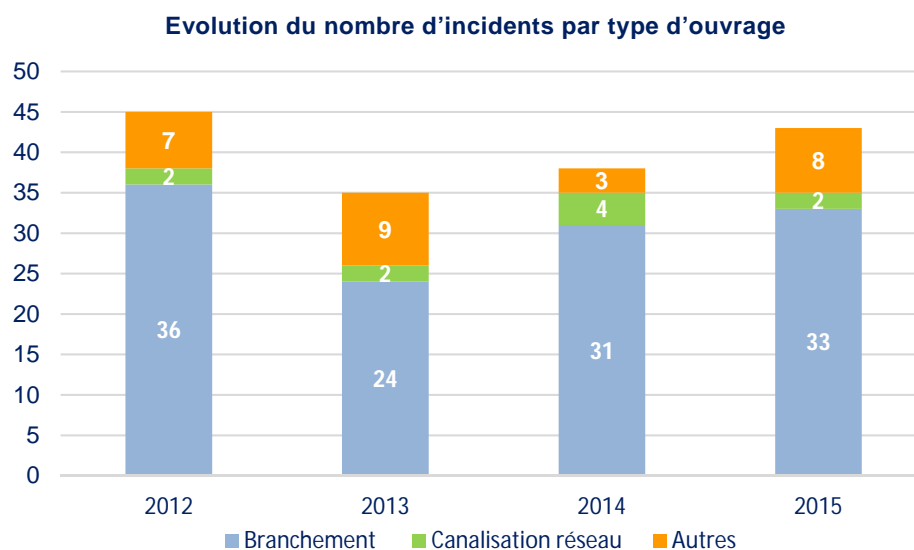
Plus avant dans le rapport, il ne sera traité que les incidents survenus sur le réseau concédé à GRDF, soit les 43 incidents définis ci-dessus.

4 – Répartition des incidents par type d'ouvrages

Répartition par type d'ouvrages :



Les incidents sur les branchements représentent 76,74 % du nombre total des incidents, une analyse des causes permettra peut-être de comprendre pourquoi un nombre aussi important d'incident sur ce type d'ouvrage, mais également pourquoi ce siège d'incident est grandissant d'année en année.



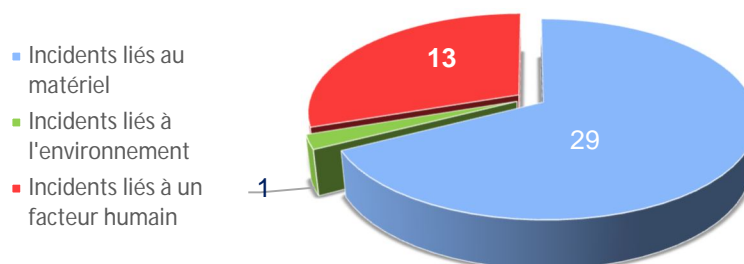
Les communes impactées sont les suivantes :

Communes	Autre poste	Brancht individuel sur réseau (BRI)	Brancht particulier sur conduite montante (BP)	Canalisation réseau	Poste de livraison client (PDL)	Total
ANGLURE		1			1	2
BOUZY		1				1
CHAMPFLEURY				1		1
CONFLANS SUR SEINE		1				1
ESCLAVOLLES LUREY		1				1
JONCHERY SUR VESLE		1				1
OGER		1				1
OIRY	1					1
PLIVOT		2				2
SEZANNE		15	2	1	4	22
TAISSY		9				9
VERZY		1				1
Total	1	33	2	2	5	43

5 – Répartition par cause des incidents

Le Concessionnaire a défini 3 grandes causes pour les incidents. Elles sont liées :

- Au matériel,
- A l'environnement,
- A un facteur humain (dommages aux ouvrages et défaut de mise en œuvre).



Les 13 incidents imputés à la main de l'homme se répartissent entre :

- 4 dommages à ouvrage dus à des tiers,
- 9 mauvaises mises en œuvre de matériel.

Le détail des causes des incidents est le suivant :

	Cause de l'incident
Autres dommages ou action effectuée par un tiers involontaire	1
Blocage/grippage	5
Bruit	1
Corrosion	1
Déclenchement intempestif de dispositif de sécurité	3
Dommage lors de travaux tiers	3
Fausse manœuvre /Erreur	9
Usure ou rupture de pièce	20
Total	43

La cause d'incident la plus importante est comme chaque année l'usure ou la rupture de pièce avec 20 incidents soit 46,5% du total des incidents.

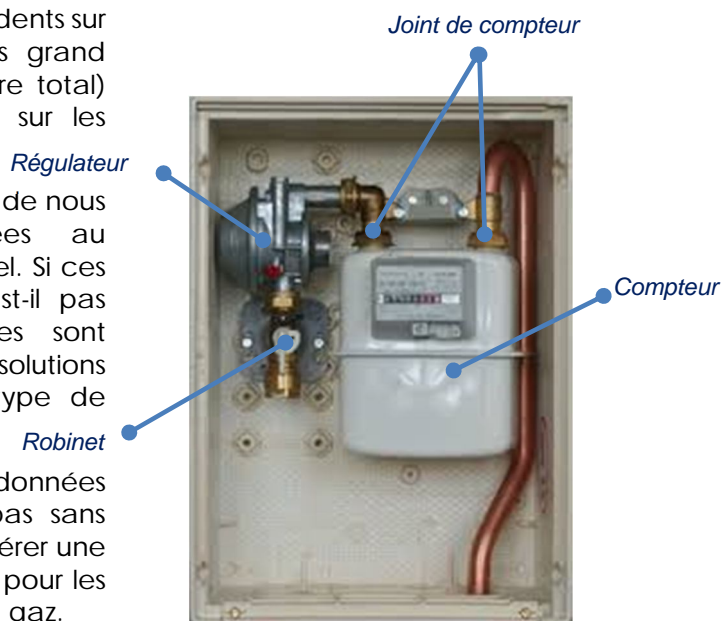
Sur ces 20 incidents, 15 impactent les branchements particuliers :

	Compteur	Joint de compteur	Régulateur	Robinet de branchement OCG	Total
Branchement individuel sur réseau (BRI)	1	2	10	1	14
Branchement particulier sur conduite montante (BP)			1		1
Total	1	2	11	1	15

Il ressort donc de cette analyse que les incidents sur les branchements sont le siège du plus grand nombre d'incidents (46,5% de leur nombre total) avec une localisation assez importante sur les régulateurs Gaz (34,8%).

Il sera donc demandé au concessionnaire de nous informer des raisons profondes liées au dysfonctionnement de ce type de matériel. Si ces dernières sont connues, pourquoi n'y est-il pas remédié plus efficacement et si elles sont hypothétiques, quelles sont les solutions envisageables pour faire diminuer ce type de phénomène.

Car même si nous ne disposons pas des données liées aux durées de coupure, il n'est pas sans souligner que ce type d'incidents doit générer une indisponibilité du service assez importante pour les usagers du service public de distribution du gaz.



Interrogé, GRDF reconnaît le nombre élevé d'incident sur les branchements, identique sur tout le territoire français mais précise que ceux-ci sont aussi les ouvrages les plus nombreux de la concession. De plus, les branchements sont constitués de pièces mobiles plus fragiles.

Les dommages aux ouvrages lors ou après les travaux de tiers

Les dommages aux ouvrages par des tiers sont souvent les plus impactants car générateurs de coupure longue pour les usagers et coûteux en réparation et quelquefois, malheureusement, ceux-ci sont lourds de conséquences en vies humaines. C'est pourquoi, GRDF est très impliqué dans la formation et l'information auprès des différents donneurs d'ordres (privés et publics) concernés par le travail à proximité du réseau de distribution gazier.

Il est possible de penser que la mise en place du guichet unique et des perfectionnements réguliers de la loi anti-endommagement par le gouvernement, même si tout n'est encore pas aujourd'hui optimum (Cf. supra), devrait, et nous l'espérons, devenir pleinement opérationnel et respecté à court terme.

Pour l'année 2015, il n'est constaté que 3 dommages sur le réseau concédé dus à des travaux de tiers en court. Ce nombre est identique à 2014 et confirme la baisse de 66% constaté depuis 2011 :

	2011	2012	2013	2014	2015
Dommages lors ou après travaux de tiers	9	6	4	3	3
Part de ces dommages dans les incidents	15,00	11,76	10,26	7,32	6,98

6 – Les clients coupés

Le nombre de clients coupés s'élève à 116 pour l'année 2015 soit 2,37% du nombre de clients de la concession :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'usagers coupés sur incidents	17	40	146	58	11	15	116
Taux de clients coupés sur ouvrage concédé	0,44%	0,86%	3,15%	1,24%	0,23%	0,32%	2,37%

Ce nombre est en très forte hausse par rapport à 2015. Cette hausse est majoritairement due à un dommage sur ouvrage (branchement arraché) par une entreprise de travaux sur la commune de JONCHERY SUR VESLE qui a généré un arrêt de la distribution de gaz chez 80 usagers.

Les deux autres incidents significatifs sont situés sur les communes de :

- SEZANNE : 8 clients coupés dû à une fausse manœuvre sur un robinet de branchement,
- ANGLURE : 6 clients coupés dû au déclenchement de la sécurité sur un poste de livraison client.

Soit 6,9% des incidents représentant, à eux seuls, 81% du nombre d'usagers coupés.

Le nombre de clients coupés par communes impactées par des incidents est le suivant :

Nombre de clients coupés	
ANGLURE	6
BOUZY	1
CHAMPFLEURY	0
CONFLANS SUR SEINE	1
ESCLAVOLLES LUREY	0
JONCHERY SUR VESLE	80
OGER	1
OIRY	1
PLIVOT	1
SEZANNE	20
TAISSY	4
VERZY	1
Total	116

Conclusion

Sur l'exercice 2015 et sur le réseau concédé, on constate une hausse du nombre d'incidents (+5) et de clients coupés (+101) sur le territoire de la concession. Cette dégradation est due principalement à la hausse du nombre d'incidents sur les branchements individuels et pour le nombre d'abonnés coupés à un incident important suite à des travaux de tiers.

Les défaillances de matériel sont la cause principale des incidents sur les ouvrages et doivent conduire le concessionnaire à envisager le renouvellement systématique de certaines pièces. La mise en place et/ou l'information du Concédant sur le programme de maintenance préventive prend ici tout son sens.

Le pouvoir calorifique supérieur du gaz

I – Principes généraux

Les compteurs gaz des clients mesurent la consommation en volume (m³) tandis que la facturation du gaz consommé par ces mêmes clients est calculée à partir de quantités d'énergie exprimées en kWh. Cette distorsion s'explique par le pouvoir calorifique supérieur du gaz. Celui-ci correspond à la quantité de chaleur exprimée en kWh qui serait dégagée par la combustion complète d'un mètre cube de gaz.

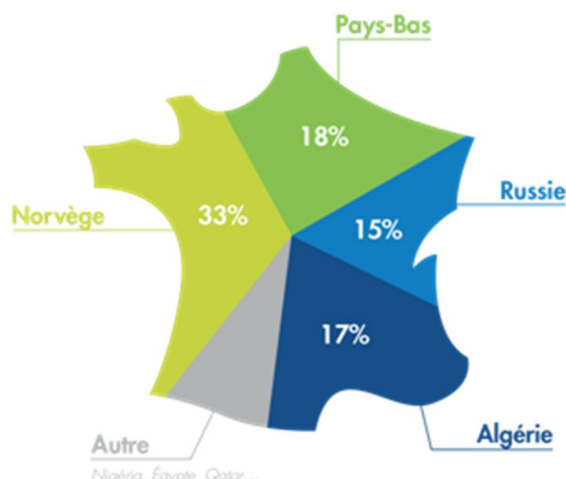
Le gaz naturel est composé entre 81% et 97 % de méthane suivant son pays producteur. Plus le taux est élevé, plus la quantité d'énergie produite par la combustion d'un même volume de gaz est importante. Réglementairement, le pouvoir calorifique supérieur du gaz livré doit être compris entre 10,7 et 12,8 kWh/m³.

Afin de faire payer aux consommateurs la quantité réelle d'énergie qu'ils consomment, les gestionnaires des réseaux de transport mesurent chaque jour le pouvoir calorifique du gaz acheminé. Ils transmettent cette information aux gestionnaires des réseaux de distribution qui calculent le coefficient de conversion.

La conversion des volumes en énergie se fait à l'aide d'un coefficient qui est

directement lié au pouvoir calorifique supérieur (PCS) du gaz distribué mais aussi aux conditions de livraison qui varient selon la température et la pression.

Provenance du gaz distribué en France



Cette répartition par pays producteur est une moyenne nationale qui ne correspond pas à une répartition géographique.

Pour exemple, dans la MARNE, le gaz distribué est un mélange de plusieurs provenances qui évoluent en fonction des approvisionnements

II – Le contrôle du pouvoir calorifique supérieur du gaz

A la demande du SIEM, GRDF transmet les valeurs du PCS pour chaque zone dans lesquelles se trouvent les communes de la concession. GRTgaz mesure dans ses laboratoires cette valeur chaque jour.

1 – Le pouvoir calorifique supérieur du gaz mesuré

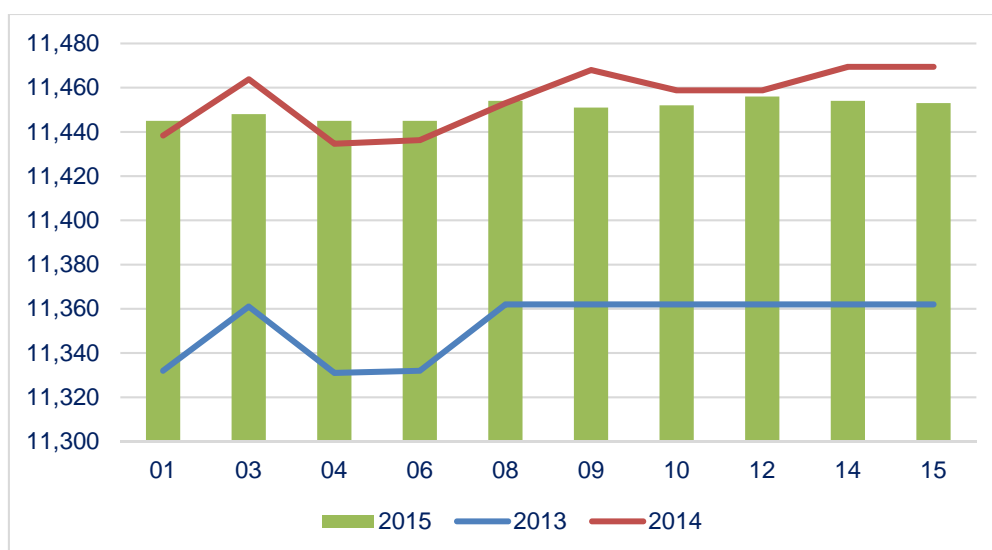
Les points de prélèvement pour la concession sont généralement réalisés à AUBENTON (02) et à BERGERES LES VERTUS (51). La moyenne annuelle du pouvoir calorifique supérieur du gaz est de 11,450 kWh/m³ contre 11,458 kWh/m³ en 2014.

Numéro de zone	01	03	04	06	08	09	10	12	14	15
Moyenne	11,438	11,464	11,435	11,436	11,472	11,468	11,459	11,459	11,469	11,469
PCS le plus bas	10,975	11,22	11,185	11,187	11,209	11,18	11,15	11,154	11,083	11,058
PCS le plus haut	11,707	11,703	11,665	11,704	11,693	11,703	11,705	11,702	11,722	11,701

Les communes de la concession par zone PCS

N° zone	Zone Gaz	Communes	Moyenne annuelle
01	zone gaz Conflans sur Seine	ESCLAVOLLES-LUREY	11,445
01	zone gaz Conflans sur Seine	CONFLANS-SUR-SEINE	11,445
01	zone gaz Conflans sur Seine	MARCILLY-SUR-SEINE	11,445
03	zone gaz Flavigny	OGER	11,448
04	zone gaz Anglure	ANGLURE	11,445
04	zone gaz Anglure	SAINT-JUST-SAUVAGE	11,445
06	zone gaz Sézanne	SEZANNE	11,445
08	zone gaz Reims	CHAMPFLEURY	11,454
08	zone gaz Reims	ORMES	11,454
08	zone gaz Reims	SAINT-LEONARD	11,454
08	zone gaz Reims	TAISSY	11,454
08	zone gaz Sillery	PUISIEULX	11,453
09	zone gaz Mailly Champagne	VERZY	11,451
10	zone gaz Plivot	OIRY	11,452
10	zone gaz Plivot	PLIVOT	11,452
12	zone gaz Tours sur Marne	BOUZY	11,456
14	zone gaz Trigny	TRIGNY	11,454
15	zone gaz Prouilly	JONCHERY-SUR-VESLE	11,453
15	zone gaz Prouilly	VANDEUIL	11,453

2 – Evolution du PCS



Malgré une moyenne inférieure à celle de 2014, les valeurs du PCS 2015 sont très similaires à celles de l'an passé.

Il est surtout noté une hausse maintenue de sa valeur par rapport à 2013.

Les données clientèle

L'année 2015 en chiffres :

- 4 893 clients,
- 135 468,29 KWh consommés,
- 1 590, 37 k€ de recettes d'acheminement

I – Les clients par contrat

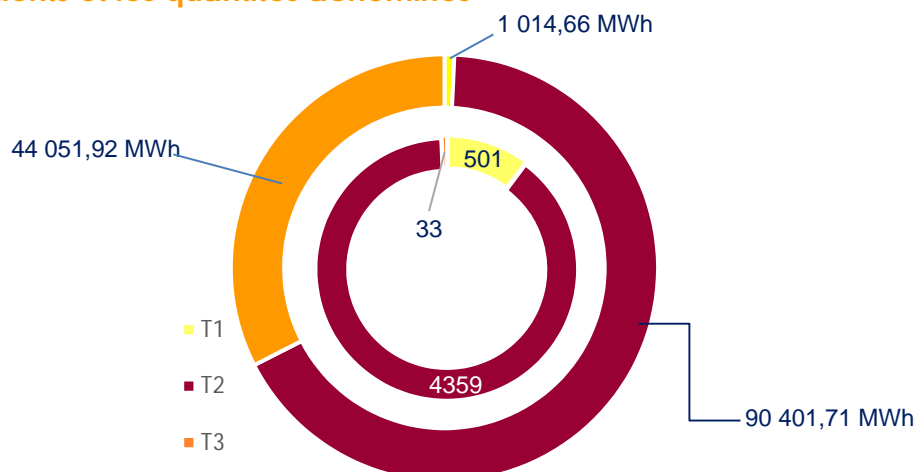
La concession compte 4 893 usagers du gaz, répartis par contrat comme suit :

- T1 (<6 MWh/an) : Cuisine 501,
- T2 (6 à 300 MWh/an) : Chauffage-Sanitaire 4359,
- T3 (300 à 5000 MWh/an) : Professionnel 33,
- T4 (>5000 MWh/an) : Industriel -

La concession compte 133 usagers du gaz de plus en 2015. Cependant, la concession compte une nouvelle commune, BISSEUIL qui a 79 clients. Les nouveaux consommateurs de gaz sont au nombre 54.

	2014	2015	Ecart	Nouvelle commune	Ecart total
T1	482	501	19	3	16
T2	4 244	4 359	115	76	39
T3	34	33	-1		-1
TOTAL	4 760	4 893	133	79	54

1 – Les clients et les quantités acheminés



Analyse

	Taux d'usagers par tarif	Taux de consommation par tarif
T1	10,24 %	0,75 %
T2	89,09 %	66,73 %
T3	0,67 %	32,52 %
Total	100,00 %	100,00%

2 – Evolution des quantités acheminées

Les consommations ont globalement augmenté de 6,35 % en 2015. A communes identiques, c'est-à-dire sans la commune de BISSEUIL, l'augmentation est de 5,21 %.

En MWh	2014	2015	Ecart	Nouvelle commune	Ecart total
T1	892	1 015	123	7	116
T2	81 973	90 402	8 428	1 438	6 990
T3	44 511	44 052	-459		-459
TOTAL	127 376	135 468	8 092	1 445	6 647

Les quantités de gaz acheminées varient par le nombre d'usagers et par leur consommation spécifique. Mais la distribution de gaz est surtout impactées par les variations du climat ; une année chaude et la consommation baisse ; une année froide et la consommation augmente. L'effet climatique sur la quantité de gaz distribué est de l'ordre de plus ou moins 15 % sur les quantités livrées suivant les températures.

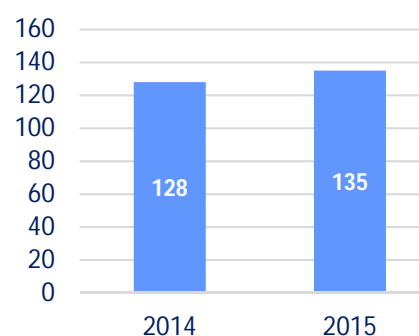
Pour évaluer l'impact du climat sur la consommation de gaz (et donc sur ses recettes), GRDF utilise un modèle qui détermine « une quantité acheminée à climat moyen » en prenant en compte les données météorologiques quotidiennes, les températures moyennes (sur un historique de 30 ans), des variables climatiques (usage des consommateurs) et des variables calendaires (année bissextile, usages différents selon les clients domestiques ou tertiaires/industriels suivant les jours ouvrés ou non ouvrés). Cette méthode de calcul donne des résultats satisfaisants à l'échelle régionale en raison du nombre et de la diversité des clients. Mais ce modèle statistique n'est pas applicable à des concessions aussi hétérogènes que celle du SIEM.

Afin d'évaluer l'impact climatique des concessions, GRDF a dû rechercher une autre méthode statistique satisfaisante à des mailles plus petites. Le concessionnaire a construit un modèle basé sur les quantités acheminées « à climat moyen » client par client. Cette méthode calcule une estimation de consommation journalière pour chaque point de comptage par le profil de chaque client, sa consommation de référence, la température moyenne journalière, la station météo et la zone climatique. Ces consommations à climat moyen sont ensuite valorisées en euros. La différence entre les recettes d'acheminement perçues et cette valorisation constitue la ligne « impact climatique » du compte d'exploitation. GRDF reconnaît que cette méthode présente des imperfections, mais qu'elle est la seule réalisable en l'état actuel de ses connaissances.

Lorsque le chiffre de l'impact climatique est négatif, cela signifie que GRDF n'a pas obtenu toutes les recettes que la CRE avait estimée sur la base d'une température moyenne et constitue donc un manque à gagner pour GRDF (et inversement).

	2014	2015
Résultat d'exploitation en k€	-170,0	-108,9
Dont impact climatique sur les recettes	-117,1	-17,3

Quantité acheminée (mWh)



II – La gestion de la clientèle

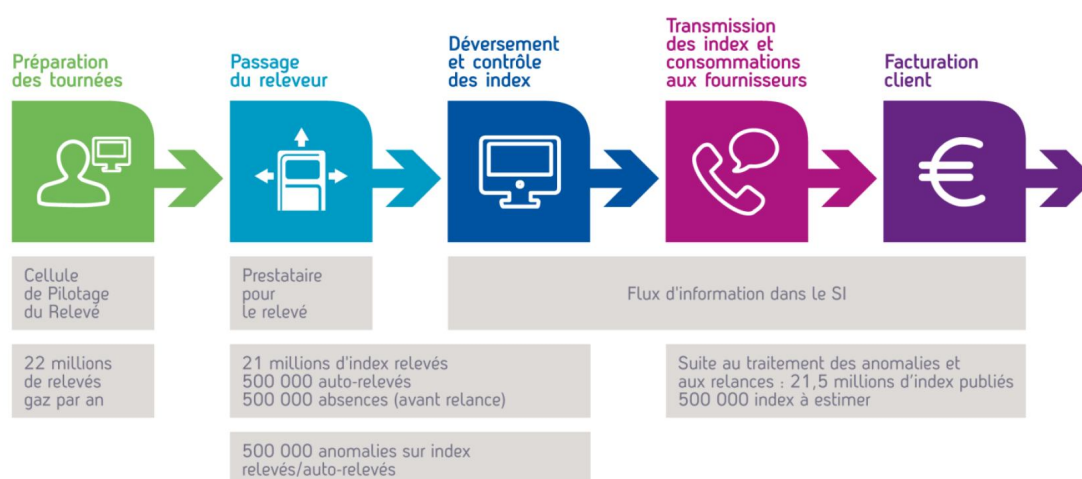
1 – Le comptage des consommations

Dans sa mission de service public, GRDF assure le comptage des consommations et transmet ces données après contrôle aux fournisseurs concernés.

Le concessionnaire travaille sur un rythme de relève :

- journalier ou mensuel : les gros consommateurs T3, T4 et TP,
- semestriel : les clients domestiques T1 et T2.

Organisation de GRDF pour le relevé



Source : GRDF - CRAC 2015

Des entreprises prestataires relèvent les compteurs pour le compte du concessionnaire. Il y a deux sortes de compteur :

- actif, le client a un contrat avec un fournisseur,
- inactif, le client n'a pas de contrat avec un fournisseur.
GRDF fait relever les compteurs inactifs pour vérifier l'absence de consommations irrégulières.

Les compteurs sont en majorité disponible à la relève sans la présence du client. En France, le taux est de 79 %.

Pour la concession, le taux est de 85,46 %.

Accessibilité des compteurs domestiques (<16m ³)	2015
Nombre de compteurs actifs	4 752
Dont accessible	4 061
Nombre de compteurs inactifs	327
Dont accessible	218
Taux d'accessibilité sur la concession	85,46 %

L'arrivée du compteur communicant gaz va modifier cette organisation et notamment diminuer la relève à pied.

2 – Les services proposés par GRDF

Il gère en toute impartialité les demandes de changement de fournisseur de gaz naturel des consommateurs.

Les prestations proposées et réalisées par le concessionnaire à la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel sont de deux ordres :

- Les prestations couvertes par le tarif d'acheminement (par exemple changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à résiliation du contrat de fourniture),
- Les prestations payantes, facturées à l'acte ou périodiquement suivant leur nature (par exemple mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux).

Les principales prestations demandées sont :

	Nombre
Mise en service (avec ou sans déplacement et avec ou sans pose de compteur)	501
Mise hors service (avec ou sans déplacement)	287
Interventions pour impayés (coupure, prise de règlement rétablissement)	51
Changement de fournisseur (sans ou avec déplacement pour relève spéciale)	235
Demande d'intervention urgente ou express par rapport au délai standard	20
Déplacement vain ou annulation tardive	1

En 2015, 1217 prestations ont été facturées par GRDF aux usagers du gaz pour un montant de 47 k€.

3 – les réclamations des clients

7 réclamations ont été déposées auprès du concessionnaire. GRDF a apporté une réponse à toutes les requêtes dans les 30 jours.

Nombre de réclamations	2015
Accueil (acheminement livraison / gestion des demandes)	0
Conduite et surveillance du réseau	0
Gestion et réalisation des prestations	1
Données de comptage (relevé et mise à disposition)	6
Autres	0

4 – La satisfaction des clients

Chaque année, le concessionnaire retrace dans ses comptes rendus d'activité les résultats des enquêtes de satisfaction faites auprès de ses clients. Ces enquêtes sont réalisées à la maille de la région Est. Il est difficile pour le SIEM d'en tirer une conclusion sur le taux de satisfaction des usagers de la concession. Néanmoins, le faible taux de réclamations, 7 pour 4893 clients, pousse à penser que leur jugement est favorable au concessionnaire.

Bilan du contrôle sur les données 2015

Dans une concession habituellement calme, on retient de l'année 2015 une augmentation importante de clients coupés essentiellement due à un incident important à Jonchery sur Vesle. Cette coupure résulte d'un dommage aux ouvrages commis par une entreprise de travaux. Cependant, sans cette interruption, le nombre de clients coupés est obstinément supérieur aux chiffres de l'année 2014. De même, on note que les incidents ont également augmenté en 2015 et qu'ils touchent essentiellement les branchements.

Cependant, 2015 est aussi l'année du changement des informations comptables. Ces nouvelles données plus lisibles et plus « vraies » aident à la compréhension des chiffres du concessionnaire. Mais comprendre ne veut pas dire acquiescer.... Car la grande question demeure toujours la même, hier comme aujourd'hui et peut être demain : les chiffres transmis sont ils le reflet fidèle du patrimoine de la concession ? Cette interrogation est toujours en suspens. Le complément d'inventaire lancé par GRDF se termine. Les premiers retours devraient être communiqués en 2017 aux autorités concédantes.

Le SIEM reste attentif aux suites de ce dossier d'autant plus que les premiers renouvellements de contrat se profilent pour plusieurs communes.

ANNEXE

SYNTHESE DES DONNES PAR COMMUNES

ANGLURE

Délégation au SIEM de la compétence gaz : 10/12/2007

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE		INVENTAIRE COMPTABLE		
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur nette réévaluée (€)
7 877	Conduite de distribution (m)	7 876	229 287,84	145 350,59
	Branchements individuels (unité)	108	71 149,19	51 572,69
	Branchements collectifs (unité)	9	5 138,30	3 297,79
	Conduite d'immeubles (unité)	9	4 243,52	2 893,26
	Conduites montantes (unité)	9	12 798,75	8 726,48
	Matériels de détente (unité)			
	Terrains et bâtiments (m ²)			
	Autres (€)			
	TOTAL (€)		322 617,60	211 840,81

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
	Quantité
Poliéthylène	7 643
Acier	234
Fonte ductile	

REPARTITION DES CONDUITES PAR PRESSION	
	Quantité
conduite BP	
Conduite MPB	7 877
Conduite MPC	

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	1

LE COMPTE D'EXPLOITATION	
	(€)
Les produits	59 265
Les charges	55 036
Le résultat d'exploitation	4 230

DT/DICT	
	Nombre
DT reçues et traitées	nc
DICT reçues et traitées	nc

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	120
consommation (MWh)	5 592
Recettes d'acheminement (€)	55 715
Recettes prestations (facturées à l'acte) (€)	2 879
Réclamations	-

DT/DICT AVEC PRESENCE D'OUVRAGE GRDF	
DT reçues et traitées	nc
DICT reçues et traitées	nc
Dommages aux ouvrages de la concession	nc
Dont fuites sur ouvrages enterrés	nc

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU CONCEDE EN 2015			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	5	Les réseaux	-
Nbre d'appels pour dépannage gaz	4	Les raccordements	1
		Les Postes	1
		Autres	-
Nombre d'usagers coupés	6		

BISSEUIL

Délégation au SIEM de la compétence gaz : 30/09/2015

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE		INVENTAIRE COMPTABLE		
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur nette réévaluée (€)
5 237	Conduite de distribution (m)	5 247	245 673,49	209 636,72
	Branchements individuels (unité)	69	38 185,37	31 361,93
	Branchements collectifs (unité)			
	Conduite d'immeubles (unité)			
	Conduites montantes (unité)			
	Matériels de détente (unité)			
	Terrains et bâtiments (m ²)			
	Autres (€)			
	TOTAL (€)		283 858,86	240 998,65

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
	Quantité
Poliéthylène	5 237
Acier	
Fonte ductile	

REPARTITION DES CONDUITES PAR PRESSION	
	Quantité
conduite BP	
Conduite MPB	5 237
Conduite MPC	

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	-

LE COMPTE D'EXPLOITATION	
	(€)
Les produits	22 219
Les charges	37 651
Le résultat d'exploitation	-15 432

DT/DICT	
	Nombre
DT reçues et traitées	2
DICT reçues et traitées	6

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	79
consommation (MWh)	1 445
Recettes d'acheminement (€)	21 361
Recettes prestations (facturées à l'acte) (€)	763
Réclamations	-

DT/DICT AVEC PRESENCE D'OUVRAGE GRDF	
DT reçues et traitées	2
DICT reçues et traitées	5
Dommages aux ouvrages de la concession	-
Dont fuites sur ouvrages enterrés	-

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU CONCEDE EN 2015			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	-	Les réseaux	-
Nbre d'appels pour dépannage gaz	-	Les raccordements	-
		Les Postes	-
		Autres	-
Nombre d'usagers coupés	-		

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE		INVENTAIRE COMPTABLE		
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur nette réévaluée (€)
7 062	Conduite de distribution (m)	6 703	440 247,44	369 693,64
	Branchements individuels (unité)	109	105 826,13	82 604,66
	Branchements collectifs (unité)			
	Conduite d'immeubles (unité)			
	Conduites montantes (unité)			
	Matériels de détente (unité)			
	Terrains et bâtiments (m ²)			
	Autres (€)			
	TOTAL (€)		546 073,57	452 298,30

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
	Quantité
Poliéthylène	7 062
Acier	
Fonte ductile	

REPARTITION DES CONDUITES PAR PRESSION	
	Quantité
conduite BP	
Conduite MPB	7 062
Conduite MPC	

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	4

LE COMPTE D'EXPLOITATION	
	(€)
Les produits	55 350
Les charges	75 210
Le résultat d'exploitation	-19 860

DT/DICT	
	Nombre
DT reçues et traitées	11
DICT reçues et traitées	18

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	153
consommation (MWh)	3 974
Recettes d'acheminement (€)	50 523
Recettes prestations (facturées à l'acte) (€)	2 537
Réclamations	3

DT/DICT AVEC PRESENCE D'OUVRAGE GRDF	
DT reçues et traitées	11
DICT reçues et traitées	15
Dommages aux ouvrages de la concession	-
Dont fuites sur ouvrages enterrés	-

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU CONCEDE EN 2015			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	-	Les réseaux	-
Nbre d'appels pour dépannage gaz	4	Les raccordements	1
		Les Postes	-
		Autres	-
Nombre d'usagers coupés	1		

CHAMPFLEURY

Délégation au SIEM de la compétence gaz :

13/07/2007

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE			INVENTAIRE COMPTABLE	
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur nette réévaluée (€)
4 310	Conduite de distribution (m)	4 216	348 492,53	279 975,64
	Branchements individuels (unité)	90	72 479,45	52 950,29
	Branchements collectifs (unité)			
	Conduite d'immeubles (unité)			
	Conduites montantes (unité)			
	Matériels de détente (unité)			
	Terrains et bâtiments (m ²)			
	Autres (€)			
	TOTAL (€)		420 971,98	332 925,93

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
	Quantité
Poliéthylène	4 310
Acier	
Fonte ductile	

REPARTITION DES CONDUITES PAR PRESSION	
	Quantité
conduite BP	
Conduite MPB	4 310
Conduite MPC	

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	-

LE COMPTE D'EXPLOITATION	
	(€)
Les produits	36 010
Les charges	46 526
Le résultat d'exploitation	-10 516

DT/DICT	
	Nombre
DT reçues et traitées	24
DICT reçues et traitées	24

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	66
consommation (MWh)	4 006
Recettes d'acheminement (€)	34 900
Recettes prestations (facturées à l'acte) (€)	1 030
Réclamations	-

DT/DICT AVEC PRESENCE D'OUVRAGE GRDF	
DT reçues et traitées	21
DICT reçues et traitées	23
Dommages aux ouvrages de la concession	1
Dont fuites sur ouvrages enterrés	1

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU CONCEDE EN 2015			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	3	Les réseaux	-
Nbre d'appels pour dépannage gaz	-	Les raccordements	-
		Les Postes	-
		Autres	-
Nombre d'usagers coupés	-		

CONFLANS-SUR-SEINE

Délégation au SIEM de la compétence gaz : 10/12/2007

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE		INVENTAIRE COMPTABLE		
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur nette réévaluée (€)
6 224	Conduite de distribution (m)	6 216	198 717,59	122 525,67
	Branchements individuels (unité)	200	128 471,39	92 290,60
	Branchements collectifs (unité)			
	Conduite d'immeubles (unité)			
	Conduites montantes (unité)			
	Matériels de détente (unité)			
	Terrains et bâtiments (m ²)			
	Autres (€)			
	TOTAL (€)		327 188,98	214 816,27

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
	Quantité
Poliéthylène	6 035
Acier	189
Fonte ductile	0

REPARTITION DES CONDUITES PAR PRESSION	
	Quantité
conduite BP	0
Conduite MPB	6 162
Conduite MPC	62

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	1

LE COMPTE D'EXPLOITATION	
	(€)
Les produits	46 642
Les charges	51 057
Le résultat d'exploitation	-4 415

DT/DICT	
	Nombre
DT reçues et traitées	nc
DICT reçues et traitées	nc

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	183
consommation (MWh)	2 865
Recettes d'acheminement (€)	45 333
Recettes prestations (facturées à l'acte) (€)	561
Réclamations	-

DT/DICT AVEC PRESENCE D'OUVRAGE GRDF	
DT reçues et traitées	nc
DICT reçues et traitées	nc
Dommages aux ouvrages de la concession	nc
Dont fuites sur ouvrages enterrés	nc

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU CONCEDE EN 2015			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	-	Les réseaux	-
Nbre d'appels pour dépannage gaz	2	Les raccordements	1
		Les Postes	-
		Autres	-
Nombre d'usagers coupés	1		

ESCLAVOLLES-LUREY

Délégation au SIEM de la compétence gaz :

10/12/2007

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE			INVENTAIRE COMPTABLE	
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur nette réévaluée (€)
4 430	Conduite de distribution (m)	4 470	151 363,30	104 929,97
	Branchements individuels (unité)	98	61 900,58	45 592,65
	Branchements collectifs (unité)			
	Conduite d'immeubles (unité)			
	Conduites montantes (unité)			
	Matériels de détente (unité)			
	Terrains et bâtiments (m ²)			
	Autres (€)			
	TOTAL (€)		213 263,88	150 522,62

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
	Quantité
Poliéthylène	4 430
Acier	
Fonte ductile	

REPARTITION DES CONDUITES PAR PRESSION	
	Quantité
conduite BP	
Conduite MPB	4 430
Conduite MPC	

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	-

LE COMPTE D'EXPLOITATION	
	(€)
Les produits	26 355
Les charges	30 417
Le résultat d'exploitation	-4 062

DT/DICT	
	Nombre
DT reçues et traitées	nc
DICT reçues et traitées	nc

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	94
consommation (MWh)	1 831
Recettes d'acheminement (€)	26 154
Recettes prestations (facturées à l'acte) (€)	87
Réclamations	-

DT/DICT AVEC PRESENCE D'OUVRAGE GRDF	
DT reçues et traitées	nc
DICT reçues et traitées	nc
Dommages aux ouvrages de la concession	nc
Dont fuites sur ouvrages enterrés	nc

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU CONCEDE EN 2015			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	3	Les réseaux	-
Nbre d'appels pour dépannage gaz	-	Les raccordements	1
		Les Postes	-
Nombre d'usagers coupés	-	Autres	-

JONCHERY-SUR-VESLE

Délégation au SIEM de la compétence gaz :

26/10/2009

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE			INVENTAIRE COMPTABLE	
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur nette réévaluée (€)
11 088	Conduite de distribution (m)	11 217	681 385,19	420 942,04
	Branchements individuels (unité)	428	337 040,84	214 288,97
	Branchements collectifs (unité)	5	10 579,03	9 170,77
	Conduite d'immeubles (unité)	4	1 654,63	1 118,26
	Conduites montantes (unité)	4	4 990,49	3 372,82
	Matériels de détente (unité)			
	Terrains et bâtiments (m ²)			
	Autres (€)	1	3 606,30	2 281,22
	TOTAL (€)		1 039 256,48	651 174,08

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
	Quantité
Poliéthylène	10 864
Acier	224
Fonte ductile	

REPARTITION DES CONDUITES PAR PRESSION	
	Quantité
conduite BP	
Conduite MPB	11 088
Conduite MPC	

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	1

LE COMPTE D'EXPLOITATION	
	(€)
Les produits	112 176
Les charges	130 388
Le résultat d'exploitation	-18 212

DT/DICT	
	Nombre
DT reçues et traitées	4
DICT reçues et traitées	23

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	382
consommation (MWh)	7 807
Recettes d'acheminement (€)	110 126
Recettes prestations (facturées à l'acte) (€)	1 061
Réclamations	-

DT/DICT AVEC PRESENCE D'OUVRAGE GRDF	
DT reçues et traitées	4
DICT reçues et traitées	22
Dommages aux ouvrages de la concession	1
Dont fuites sur ouvrages enterrés	1

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU CONCEDE EN 2015			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	2	Les réseaux	-
Nbre d'appels pour dépannage gaz	6	Les raccordements	1
		Les Postes	-
		Autres	-
Nombre d'usagers coupés	80		

MARCILLY-SUR-SEINE

Délégation au SIEM de la compétence gaz :

10/12/2007

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE			INVENTAIRE COMPTABLE	
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur nette réévaluée (€)
4 401	Conduite de distribution (m)	4 400	164 708,23	112 476,18
	Branchements individuels (unité)	128	77 836,68	55 004,99
	Branchements collectifs (unité)	5	2 440,90	1 627,72
	Conduite d'immeubles (unité)	5	2 009,07	1 341,28
	Conduites montantes (unité)	5	6 059,48	4 045,40
	Matériels de détente (unité)			
	Terrains et bâtiments (m ²)			
	Autres (€)			
	TOTAL (€)		253 054,36	174 495,57

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
	Quantité
Poliéthylène	4 401
Acier	
Fonte ductile	

REPARTITION DES CONDUITES PAR PRESSION	
	Quantité
conduite BP	
Conduite MPB	4 401
Conduite MPC	

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	-

LE COMPTE D'EXPLOITATION	
	(€)
Les produits	33 519
Les charges	36 178
Le résultat d'exploitation	-2 659

DT/DICT	
	Nombre
DT reçues et traitées	nc
DICT reçues et traitées	nc

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	126
consommation (MWh)	2 196
Recettes d'acheminement (€)	33 060
Recettes prestations (facturées à l'acte) (€)	306
Réclamations	0

DT/DICT AVEC PRESENCE D'OUVRAGE GRDF	
DT reçues et traitées	nc
DICT reçues et traitées	nc
Dommages aux ouvrages de la concession	nc
Dont fuites sur ouvrages enterrés	nc

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU CONCEDE EN 2015			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	-	Les réseaux	-
Nbre d'appels pour dépannage gaz	-	Les raccordements	-
		Les Postes	-
		Autres	-
Nombre d'usagers coupés	-		

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE			INVENTAIRE COMPTABLE	
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur nette réévaluée (€)
9 734	Conduite de distribution (m)	9 848	424 688,54	304 265,53
	Branchements individuels (unité)	185	158 229,43	117 748,12
	Branchements collectifs (unité)	4	2 839,74	2 125,31
	Conduite d'immeubles (unité)	5	2 350,02	1 618,30
	Conduites montantes (unité)	5	7 087,82	4 880,97
	Matériels de détente (unité)			
	Terrains et bâtiments (m ²)			
	Autres (€)			
	TOTAL (€)		595 195,55	430 638,23

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
	Quantité
Poliéthylène	9 734
Acier	
Fonte ductile	

REPARTITION DES CONDUITES PAR PRESSION	
	Quantité
conduite BP	
Conduite MPB	9 734
Conduite MPC	

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	3

LE COMPTE D'EXPLOITATION	
	(€)
Les produits	68 124
Les charges	79 953
Le résultat d'exploitation	-11 829

DT/DICT	
	Nombre
DT reçues et traitées	11
DICT reçues et traitées	26

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	167
consommation (MWh)	5 534
Recettes d'acheminement (€)	64 116
Recettes prestations (facturées à l'acte) (€)	2 121
Réclamations	-

DT/DICT AVEC PRESENCE D'OUVRAGE GRDF	
DT reçues et traitées	11
DICT reçues et traitées	24
Dommages aux ouvrages de la concession	-
Dont fuites sur ouvrages enterrés	-

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU CONCEDE EN 2015			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	2	Les réseaux	-
Nbre d'appels pour dépannage gaz	1	Les raccordements	1
		Les Postes	-
		Autres	-
Nombre d'usagers coupés	1		

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE			INVENTAIRE COMPTABLE	
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur nette réévaluée (€)
8 822	Conduite de distribution (m)	9 007	379 279,00	315 373,40
	Branchements individuels (unité)	85	81 241,58	60 361,17
	Branchements collectifs (unité)	2	1 218,22	853,47
	Conduite d'immeubles (unité)	2	1 007,31	705,69
	Conduites montantes (unité)	2	3 038,11	2 128,46
	Matériels de détente (unité)			
	Terrains et bâtiments (m ²)			
	Autres (€)			
	TOTAL (€)		465 784,22	379 422,19

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
	Quantité
Poliéthylène	8 822
Acier	
Fonte ductile	

REPARTITION DES CONDUITES PAR PRESSION	
	Quantité
conduite BP	
Conduite MPB	8 822
Conduite MPC	

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	54
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	4

LE COMPTE D'EXPLOITATION	
	(€)
Les produits	31 891
Les charges	58 052
Le résultat d'exploitation	-26 160

DT/DICT	
	Nombre
DT reçues et traitées	26
DICT reçues et traitées	38

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	92
consommation (MWh)	2 080
Recettes d'acheminement (€)	28 240
Recettes prestations (facturées à l'acte) (€)	1 775
Réclamations	-

DT/DICT AVEC PRESENCE D'OUVRAGE GRDF	
DT reçues et traitées	24
DICT reçues et traitées	35
Dommages aux ouvrages de la concession	-
Dont fuites sur ouvrages enterrés	-

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU CONCEDE EN 2015			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	1	Les réseaux	-
Nbre d'appels pour dépannage gaz	2	Les raccordements	-
		Les Postes	1
		Autres	-
Nombre d'usagers coupés	1		

ORMES

Délégation au SIEM de la compétence gaz : 15/06/2009

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE		INVENTAIRE COMPTABLE		
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur nette réévaluée (€)
989	Conduite de distribution (m)	934	102 424,73	51 306,10
	Branchements individuels (unité)	10	22 161,72	21 109,21
	Branchements collectifs (unité)			
	Conduite d'immeubles (unité)			
	Conduites montantes (unité)			
	Matériels de détente (unité)			
	Terrains et bâtiments (m ²)			
	Autres (€)			
	TOTAL (€)		124 586,45	72 415,31

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
	Quantité
Poliéthylène	989
Acier	
Fonte ductile	

REPARTITION DES CONDUITES PAR PRESSION	
	Quantité
conduite BP	
Conduite MPB	989
Conduite MPC	

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	
Les branchements	1

LE COMPTE D'EXPLOITATION	
	(€)
Les produits	7 273
Les charges	13 144
Le résultat d'exploitation	-5 871

DT/DICT	
	Nombre
DT reçues et traitées	4
DICT reçues et traitées	9

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	9
consommation (MWh)	522
Recettes d'acheminement (€)	5 170
Recettes prestations (facturées à l'acte) (€)	911
Réclamations	-

DT/DICT AVEC PRESENCE D'OUVRAGE GRDF	
DT reçues et traitées	4
DICT reçues et traitées	8
Dommages aux ouvrages de la concession	-
Dont fuites sur ouvrages enterrés	-

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU CONDEDE EN 2015			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	-	Les réseaux	-
Nbre d'appels pour dépannage gaz	-	Les raccordements	-
		Les Postes	-
		Autres	-
Nombre d'usagers coupés	-		

PLIVOT

Délégation au SIEM de la compétence gaz : 12/02/2008

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE		INVENTAIRE COMPTABLE		
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur nette réévaluée (€)
8 534	Conduite de distribution (m)	8 595	365 934,77	294 320,07
	Branchements individuels (unité)	152	132 953,41	99 500,64
	Branchements collectifs (unité)	2	1 205,80	868,52
	Conduite d'immeubles (unité)	2	997,04	718,14
	Conduites montantes (unité)	2	3 007,15	2 165,99
	Matériels de détente (unité)			
	Terrains et bâtiments (m ²)			
	Autres (€)			
	TOTAL (€)		504 098,17	397 573,36

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
	Quantité
Poliéthylène	8 428
Acier	106
Fonte ductile	

REPARTITION DES CONDUITES PAR PRESSION	
	Quantité
conduite BP	
Conduite MPB	8 534
Conduite MPC	

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	32
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	2

LE COMPTE D'EXPLOITATION	
	(€)
Les produits	40 019
Les charges	64 023
Le résultat d'exploitation	-24 004

DT/DICT	
	Nombre
DT reçues et traitées	7
DICT reçues et traitées	11

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	140
consommation (MWh)	2 508
Recettes d'acheminement (€)	37 591
Recettes prestations (facturées à l'acte) (€)	297
Réclamations	2

DT/DICT AVEC PRESENCE D'OUVRAGE GRDF	
DT reçues et traitées	7
DICT reçues et traitées	11
Dommages aux ouvrages de la concession	-
Dont fuites sur ouvrages enterrés	-

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU CONCEDE EN 2015			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	3	Les réseaux	-
Nbre d'appels pour dépannage gaz	1	Les raccordements	2
		Les Postes	-
		Autres	-
Nombre d'usagers coupés	1		

PUISIEULX

Délégation au SIEM de la compétence gaz :

12/02/2008

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE			INVENTAIRE COMPTABLE	
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur nette réévaluée (€)
3 933	Conduite de distribution (m)	3 872	192 554,48	148 167,11
	Branchements individuels (unité)	89	50 467,39	43 042,31
	Branchements collectifs (unité)			
	Conduite d'immeubles (unité)			
	Conduites montantes (unité)			
	Matériels de détente (unité)			
	Terrains et bâtiments (m ²)			
	Autres (€)			
	TOTAL (€)		243 021,87	191 209,42

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
	Quantité
Poliéthylène	3 521
Acier	412
Fonte ductile	

REPARTITION DES CONDUITES PAR PRESSION	
	Quantité
conduite BP	
Conduite MPB	3 521
Conduite MPC	412

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	-

LE COMPTE D'EXPLOITATION	
	(€)
Les produits	12 724
Les charges	26 979
Le résultat d'exploitation	-14 256

DT/DICT	
	Nombre
DT reçues et traitées	14
DICT reçues et traitées	20

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	49
consommation (MWh)	819
Recettes d'acheminement (€)	12 605
Recettes prestations (facturées à l'acte) (€)	59
Réclamations	0

DT/DICT AVEC PRESENCE D'OUVRAGE GRDF	
DT reçues et traitées	13
DICT reçues et traitées	19
Dommages aux ouvrages de la concession	-
Dont fuites sur ouvrages enterrés	-

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU CONCEDE EN 2015			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	-	Les réseaux	-
Nbre d'appels pour dépannage gaz	-	Les raccordements	-
		Les Postes	-
		Autres	-
Nombre d'usagers coupés	-		

SAINT-JUST-SAUVAGE

Délégation au SIEM de la compétence gaz :

10/12/2007

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE		INVENTAIRE COMPTABLE		
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur nette réévaluée (€)
13 887	Conduite de distribution (m)	13 713	461 900,01	292 781,79
	Branchements individuels (unité)	343	226 441,35	163 794,02
	Branchements collectifs (unité)	3	1 341,69	989,21
	Conduite d'immeubles (unité)	3	1 105,37	804,51
	Conduites montantes (unité)	3	3 333,86	2 426,47
	Matériels de détente (unité)			
	Terrains et bâtiments (m ²)			
	Autres (€)			
	TOTAL (€)		694 122,28	460 796,00

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
	Quantité
Poliéthylène	13 887
Acier	
Fonte ductile	

REPARTITION DES CONDUITES PAR PRESSION	
	Quantité
conduite BP	
Conduite MPB	13 887
Conduite MPC	

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	3

LE COMPTE D'EXPLOITATION	
	(€)
Les produits	79 505
Les charges	101 093
Le résultat d'exploitation	-21 588

DT/DICT	
	Nombre
DT reçues et traitées	nc
DICT reçues et traitées	nc

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	296
consommation (MWh)	4 985
Recettes d'acheminement (€)	74 773
Recettes prestations (facturées à l'acte) (€)	2 290
Réclamations	-

DT/DICT AVEC PRESENCE D'OUVRAGE GRDF	
DT reçues et traitées	nc
DICT reçues et traitées	nc
Dommages aux ouvrages de la concession	nc
Dont fuites sur ouvrages enterrés	nc

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU CONCEDE EN 2015			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	-	Les réseaux	-
Nbre d'appels pour dépannage gaz	4	Les raccordements	-
		Les Postes	-
		Autres	-
Nombre d'usagers coupés	-		

SAINT-LEONARD

Délégation au SIEM de la compétence gaz :

13/07/2007

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE		INVENTAIRE COMPTABLE		
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur nette réévaluée (€)
2 742	Conduite de distribution (m)	2 784	160 297,13	94 853,60
	Branchements individuels (unité)	27	15 179,75	11 391,54
	Branchements collectifs (unité)	1	644,94	532,42
	Conduite d'immeubles (unité)	2	533,29	338,23
	Conduites montantes (unité)	2	1 608,42	1 020,11
1	Matériels de détente (unité)	1	20 751,67	17 108,96
	Terrains et bâtiments (m ²)			
	Autres (€)			
	TOTAL (€)		199 015,20	125 244,86

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
	Quantité
Poliéthylène	597
Acier	2 145
Fonte ductile	

REPARTITION DES CONDUITES PAR PRESSION	
	Quantité
conduite BP	
Conduite MPB	597
Conduite MPC	2 145

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	2
Abandon (m)	-
Les branchements	1

LE COMPTE D'EXPLOITATION	
	(€)
Les produits	48 732
Les charges	37 444
Le résultat d'exploitation	11 288

DT/DICT	
	Nombre
DT reçues et traitées	12
DICT reçues et traitées	31

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	21
consommation (MWh)	7 591
Recettes d'acheminement (€)	47 790
Recettes prestations (facturées à l'acte) (€)	390
Réclamations	-

DT/DICT AVEC PRESENCE D'OUVRAGE GRDF	
DT reçues et traitées	10
DICT reçues et traitées	15
Dommages aux ouvrages de la concession	-
Dont fuites sur ouvrages enterrés	-

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU CONCEDE EN 2015			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	1	Les réseaux	-
Nbre d'appels pour dépannage gaz	1	Les raccordements	-
		Les Postes	-
		Autres	-
Nombre d'usagers coupés	-		

SEZANNE

Délégation au SIEM de la compétence gaz : 12/02/2008

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE		INVENTAIRE COMPTABLE		
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur nette réévaluée (€)
34 160	Conduite de distribution (m)	33 888	1 634 003,57	1 117 100,06
	Branchements individuels (unité)	1 611	1 023 816,15	711 445,29
	Branchements collectifs (unité)	117	111 446,43	74 916,72
	Conduite d'immeubles (unité)	124	83 533,32	51 236,67
	Conduites montantes (unité)	127	248 151,68	150 949,75
3	Matériels de détente (unité)	3	139 096,66	120 645,67
	Terrains et bâtiments (m ²)	27	304,90	882,74
	Autres (€)	6	78 758,22	31 527,94
	TOTAL (€)		3 319 110,93	2 258 704,84

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
	Quantité
Poliéthylène	19 050
Acier	14 523
Fonte ductile	587

REPARTITION DES CONDUITES PAR PRESSION	
	Quantité
conduite BP	1 792
Conduite MPB	31 259
Conduite MPC	1 109

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	5

LE COMPTE D'EXPLOITATION	
	(€)
Les produits	641 270
Les charges	568 723
Le résultat d'exploitation	72 546

DT/DICT	
	Nombre
DT reçues et traitées	9
DICT reçues et traitées	50

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	1 845
consommation (MWh)	56 218
Recettes d'acheminement (€)	611 392
Recettes prestations (facturées à l'acte) (€)	22 362
Réclamations	1

DT/DICT AVEC PRESENCE D'OUVRAGE GRDF	
DT reçues et traitées	7
DICT reçues et traitées	45
Dommages aux ouvrages de la concession	-
Dont fuites sur ouvrages enterrés	-

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU CONCEDE EN 2015			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	23	Les réseaux	1
Nbre d'appels pour dépannage gaz	40	Les raccordements	17
		Les Postes	4
		Autres	-
Nombre d'usagers coupés	20		

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE		INVENTAIRE COMPTABLE		
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur nette réévaluée (€)
13 273	Conduite de distribution (m)	13 340	543 005,11	340 338,93
	Branchements individuels (unité)	728	690 676,86	546 405,84
	Branchements collectifs (unité)	6	5 301,76	4 137,84
	Conduite d'immeubles (unité)	5	1 918,97	1 351,25
	Conduites montantes (unité)	14	9 350,23	4 838,71
1	Matériels de détente (unité)	1	10 466,30	4 775,89
	Terrains et bâtiments (m ²)			
	Autres (€)			
	TOTAL (€)		1 260 719,23	901 848,46

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
	Quantité
Poliéthylène	7 442
Acier	5 831
Fonte ductile	

REPARTITION DES CONDUITES PAR PRESSION	
	Quantité
conduite BP	
Conduite MPB	12 960
Conduite MPC	313

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	-

LE COMPTE D'EXPLOITATION	
	(€)
Les produits	203 642
Les charges	199 174
Le résultat d'exploitation	4 468

DT/DICT	
	Nombre
DT reçues et traitées	11
DICT reçues et traitées	30

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	695
consommation (MWh)	13 961
Recettes d'acheminement (€)	198 249
Recettes prestations (facturées à l'acte) (€)	4 550
Réclamations	1

DT/DICT AVEC PRESENCE D'OUVRAGE GRDF	
DT reçues et traitées	10
DICT reçues et traitées	27
Dommages aux ouvrages de la concession	-
Dont fuites sur ouvrages enterrés	-

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU CONCEDE EN 2015			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	10	Les réseaux	-
Nbre d'appels pour dépannage gaz	4	Les raccordements	9
		Les Postes	-
		Autres	-
Nombre d'usagers coupés	4		

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE			INVENTAIRE COMPTABLE	
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur nette réévaluée (€)
6 284	Conduite de distribution (m)	6 277	407 884,43	318 081,22
	Branchements individuels (unité)	101	71 622,80	56 095,96
	Branchements collectifs (unité)	3	1 652,38	1 190,54
	Conduite d'immeubles (unité)	3	1 365,33	992,87
	Conduites montantes (unité)	3	4 117,91	2 994,58
	Matériels de détente (unité)			
	Terrains et bâtiments (m ²)			
	Autres (€)			
	TOTAL (€)		486 642,85	379 355,17

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
	Quantité
Poliéthylène	5 118
Acier	1 166
Fonte ductile	

REPARTITION DES CONDUITES PAR PRESSION	
	Quantité
conduite BP	
Conduite MPB	6 284
Conduite MPC	

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	-

LE COMPTE D'EXPLOITATION	
	(€)
Les produits	34 518
Les charges	53 388
Le résultat d'exploitation	-18 871

DT/DICT	
	Nombre
DT reçues et traitées	4
DICT reçues et traitées	12

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	102
consommation (MWh)	2 570
Recettes d'acheminement (€)	33 439
Recettes prestations (facturées à l'acte) (€)	955
Réclamations	0

DT/DICT AVEC PRESENCE D'OUVRAGE GRDF	
DT reçues et traitées	4
DICT reçues et traitées	12
Dommages aux ouvrages de la concession	-
Dont fuites sur ouvrages enterrés	-

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU CONCEDE EN 2015			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	1	Les réseaux	-
Nbre d'appels pour dépannage gaz	-	Les raccordements	-
		Les Postes	-
		Autres	-
Nombre d'usagers coupés	-		

VANDEUIL

Délégation au SIEM de la compétence gaz : 15/06/2009

INVENTAIRE DU PATRIMOINE					
INVENTAIRE TECHNIQUE		INVENTAIRE COMPTABLE			
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur nette réévaluée (€)	
404	Conduite de distribution (m)	429	24 710,72	18 616,33	
	Branchements individuels (unité)	21	13 088,60	8 954,98	
	Branchements collectifs (unité)	1	143,32	118,32	
	Conduite d'immeubles (unité)	1	118,51	97,83	
	Conduites montantes (unité)	1	357,43	295,07	
	Matériels de détente (unité)				
	Terrains et bâtiments (m ²)				
	Autres (€)				
	TOTAL (€)		38 418,58	28 082,53	

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
	Quantité
Poliéthylène	404
Acier	
Fonte ductile	

REPARTITION DES CONDUITES PAR PRESSION	
	Quantité
conduite BP	
Conduite MPB	404
Conduite MPC	

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	-
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	-

LE COMPTE D'EXPLOITATION	
	(€)
Les produits	20 490
Les charges	8 913
Le résultat d'exploitation	11 577

DT/DICT	
	Nombre
DT reçues et traitées	-
DICT reçues et traitées	-

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	21
consommation (MWh)	2 817
Recettes d'acheminement (€)	19 986
Recettes prestations (facturées à l'acte) (€)	478
Réclamations	-

DT/DICT AVEC PRESENCE D'OUVRAGE GRDF	
DT reçues et traitées	-
DICT reçues et traitées	-
Dommages aux ouvrages de la concession	-
Dont fuites sur ouvrages enterrés	-

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU CONCEDE EN 2015			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	-	Les réseaux	-
Nbre d'appels pour dépannage gaz	-	Les raccordements	-
		Les Postes	-
		Autres	-
Nombre d'usagers coupés	-		

INVENTAIRE DU PATRIMOINE				
INVENTAIRE TECHNIQUE			INVENTAIRE COMPTABLE	
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur brute (€)	Valeur nette réévaluée (€)
9 485	Conduite de distribution (m)	9 601	517 037,08	374 805,06
	Branchements individuels (unité)	228	197 946,91	149 739,98
	Branchements collectifs (unité)	7	8 853,36	7 109,12
	Conduite d'immeubles (unité)	8	8 418,37	3 343,02
	Conduites montantes (unité)	9	18 580,13	10 082,87
	Matériels de détente (unité)			
	Terrains et bâtiments (m ²)			
	Autres (€)			
	TOTAL (€)		750 835,85	545 080,05

REPARTITION DES CONDUITES PAR MATERIAU	
	Quantité
Poliéthylène	9 485
Acier	
Fonte ductile	

REPARTITION DES CONDUITES PAR PRESSION	
	Quantité
conduite BP	
Conduite MPB	9 485
Conduite MPC	

Evolution sur l'exercice (réseaux et branchements)	
Extension (m)	30
Renouvellement (m)	-
Abandon (m)	-
Les branchements	2

LE COMPTE D'EXPLOITATION	
	(€)
Les produits	84 082
Les charges	99 334
Le résultat d'exploitation	-15 252

DT/DICT	
	Nombre
DT reçues et traitées	26
DICT reçues et traitées	24

LES CLIENTS	
Nombre de points de livraison	253
consommation (MWh)	6 148
Recettes d'acheminement (€)	79 843
Recettes prestations (facturées à l'acte) (€)	2 476
Réclamations	-

DT/DICT AVEC PRESENCE D'OUVRAGE GRDF	
DT reçues et traitées	26
DICT reçues et traitées	24
Dommages aux ouvrages de la concession	-
Dont fuites sur ouvrages enterrés	-

EVENEMENTS INTERVENUS SUR LE RESEAU CONCEDE EN 2015			
Incidents		Nombre d'incidents sur les ouvrages GRDF	
Nbre d'appels pour intervention gaz	-	Les réseaux	-
Nbre d'appels pour dépannage gaz	1	Les raccordements	1
		Les Postes	-
		Autres	-
Nombre d'usagers coupés	1		

